fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture

INFO FREPP

2014-2 – n° 23 – 5500 exemplaires – fr. 8.80

UNIBASTION (GENÈVE)

LE STAFF DANS TOUTE SA SPLENDEUR

Pages spéciales Genève 8 à 19

UNE MARQUE DE
AkzoNobel

Herbol Color Service

Protection parfaite des métaux

Herbol-Protector est le spécialiste du zinc, du fer et de bien d'autres métaux. Avec une interaction optimale entre tous les composants du produit et avec d'excellentes caractéristiques de mises en œuvre. Trois couches dans un même pot (couche de fond, couche intermédiaire et couche de finition) – ceci apporte un plus en termes de rentabilité et permet de travailler plus vite.

- Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur
- Application aisée au rouleau, au pinceau ou au pistolet
- Nuançable dans des milliers de teintes par le biais du système de nuançage Herbol-ColorService.

Herbol®
schnell ▪ sicher ▪ produktiv

Le mot de la rédaction

ROMY HINTZ
Rédactrice en chef

La valaisanne, la fribourgeoise, puis ce sera au tour de la neuchâteloise, de la genevoise pour finir par la vaudoise... je fais évidemment référence au bal des assemblées générales cantonales 2014 qui bat son plein. Vous trouverez le récit des deux premières en pages 20 à 23. Dans la foulée, la FREPP a le plaisir d'inviter tous ses membres à son assemblée des délégués qui se tiendra le 29 août prochain au bord du lac de Morat. Venez nombreux partager un moment de convivialité entre professionnels romands. Le bulletin d'inscription vous attend en page 7.

Cette édition consacre son cahier spécial aux collègues genevois, outre la liste des membres de la GPG, vous trouverez un article exclusif et particulièrement intéressant consacré à des travaux en staff (pp. 14 à 17).

Enfin, ne ratez pas la nouvelle possibilité de commander les articles «Les vrais pros!», bâches XL, T-shirts et polos sont de retour, faites votre shopping en pages 40 et 41.

Bel été à vous et rendez-vous à Morat!

SOMMAIRE

ÉDITORIAL 5
Le badge, véritable carte d'identité du bâtiment!

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS FREPP 6-7
Le programme et l'ordre du jour

SPÉCIAL GENÈVE 8-19
Présentation de la GPG
Liste des membres GPG
Reportage sur la rénovation Unibastion
Reportage sur les Cèdres de Cologny

VIE ASSOCIATIVE 20-23
Assemblée générale AVMPP
Assemblée générale AFMPP

PEINTURE 27-31
Les revêtements de sols

PLÂTRE 33-39
L'acoustique des salles au quotidien
Le corps, l'âme et l'esprit comme forme architecturale

LA CAMPAGNE DES VRAIS PROS 40-41
Commandez vos bâches, t-shirts et polos!

LE CONSEIL JURIDIQUE 42-43
Tout débiteur d'une obligation contractuelle doit répondre de son dommage

FORMATION 45
Ouverture de la 5e session de Chef de chantier, peintre en bâtiment

CAISSE DE RETRAITE ANTICIPÉE 48-49
Resor fête ses 10 ans

SITUATION DU MARCHÉ 50-51
Indice suisse de la construction

StoColor X-black

Liberté de teinte illimitée

- Peinture de façade thermoréfléchissante
- Les pics de températures sont maîtrisés avec fiabilité jusqu'à 70 °C
- Teintable dans toutes les couleurs du système StoColor
- Valeur de luminosité possible jusqu'à 5 %

iQolor
INTELLIGENT COLOR

StoColor X-black - Peinture intelligente pour façades sombres

Le phénomène est connu de tous : les surfaces sombres agissent comme des accumulateurs de chaleur lorsqu'elles sont directement exposées au soleil, puisqu'elles absorbent le rayonnement solaire et le transforme en chaleur, alors que les surfaces claires réfléchissent la plus grande partie de ce même rayonnement. Issu de la génération de peinture du futur iQolor – INTELLIGENT COLOR, **StoColor X-black** élimine quasiment les limites liées à la chaleur lors de l'élaboration des concepts de couleur de finition en façade.

Sto SA
Rte de Denges 38
CH-1027 Lonay
Téléphone 021 802 82 20
Téléfax 021 802 82 21
www.stoag.ch

ÉDITORIAL

Le badge, véritable carte d'identité du bâtiment !

OLIVIER BERCHTEN
Président GPG

Le contrôle du marché de la construction revêt toujours une importance capitale et il est essentiel qu'il soit exercé avec probité. La concurrence doit se mesurer à la capacité des entreprises à innover et à se structurer efficacement tant administrativement que techniquement, et non au travers de la tricherie.

Pas vu pas pris ! concluait Gilles Granges, président de l'Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres (AVMPP) dans son édito du FREPP info, N° 1, de mars 2014, non sans un brin de pessimisme concernant la responsabilité solidaire. Alors pourquoi ne pas obliger les ouvriers à être visibles et, de manière sous-jacente, leur propre employeur ?

On le constate, plus que jamais, même et surtout après la votation du 9 février qui ne manquera pas de compliquer les choses : le contrôle des conditions de travail est une priorité malheureusement sans fin, mais nécessaire.

> Aujourd'hui, il est essentiel que l'ensemble des cantons romands emboitent le pas pour tous les métiers de la construction.

Dans ce contexte, la généralisation du badge d'identification est une mesure visant à simplifier les vérifications, sur le terrain, des entreprises qui assument leur responsabilité sociale, en focalisant les forces sur celles qui déstabilisent le marché par leurs pratiques peu scrupuleuses.

Rappelons ici que la Chambre syndicale de gypserie-peinture a été pionnière en la matière en mettant en place ce système pour le second œuvre genevois dès le début des années 1990, avec grande satisfaction et professionnalisme. Celui-ci a vite été adopté par le gros œuvre puis par la métallurgie du bâtiment qui a son propre mécanisme. Avec fierté et non sans une pointe d'ironie, nous nous réjouissons que le canton de Vaud se dote enfin de ce contrôle, lui qui a toujours émis quelques réserves à son égard.

Qu'importe ! Aujourd'hui, il est essentiel que l'ensemble des cantons romands emboite le pas, non seulement pour les métiers du second œuvre, mais aussi pour tous les métiers de la construction.

Les signataires de la CCT genevoise du second œuvre de 1998 avaient obtenu que le badge soit étendu et obligatoire. Le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie, chargé notamment de préaviser pour le Conseil fédéral l'extension des CCT) doit maintenant assumer sa responsabilité, dépasser les discours d'intention et permettre la généralisation de la carte d'identité du bâtiment en acceptant, comme auparavant, l'extension de cette exigence.

Un marché sain, libéral et loyal passe également (mais pas seulement) par cette voie.

afmpp
plâtrerie - peinture fribourgeoise

Association des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg
c/o Union patronale du canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15, CP 1552
1701 Fribourg
Tél. secrétariat : 026 350 33 00
l.derivaz@unionpatronale.ch
www.afmpp.ch

GPG
GYPSERIE PEINTURE GENÈVE

Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève.
c/o FER Genève
Rue de St-Jean 98, CP 5278
1211 Genève 11
Tél. secrétariat : 058 715 32 11
gpg@fer-ge.ch
www.gpg.ch

ANEPP
Association cantonale Neuchâteloise des Entreprises de Plâtrerie-Peinture
La marque des pros qui s'engagent

Association neuchâteloise des entreprises de plâtrerie-peinture
Rouges-Terres 61
2068 Hauterive
Tél. secrétariat : 078 850 36 02
info@anepp.ch
www.anepp.ch

Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres
c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion
Tél. secrétariat : 027 327 51 31
amalia.massy@bureaudesmetiers.ch
www.avmpp.ch

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Groupe vaudois des entreprises de plâtrerie et peinture
c/o Fédération vaudoise des entrepreneurs
Route Ignace Paderewski 2, CP
1131 Tolochenaz
Tél. secrétariat : 021 802 88 88
secret.patron@fve.ch
www.fve.ch

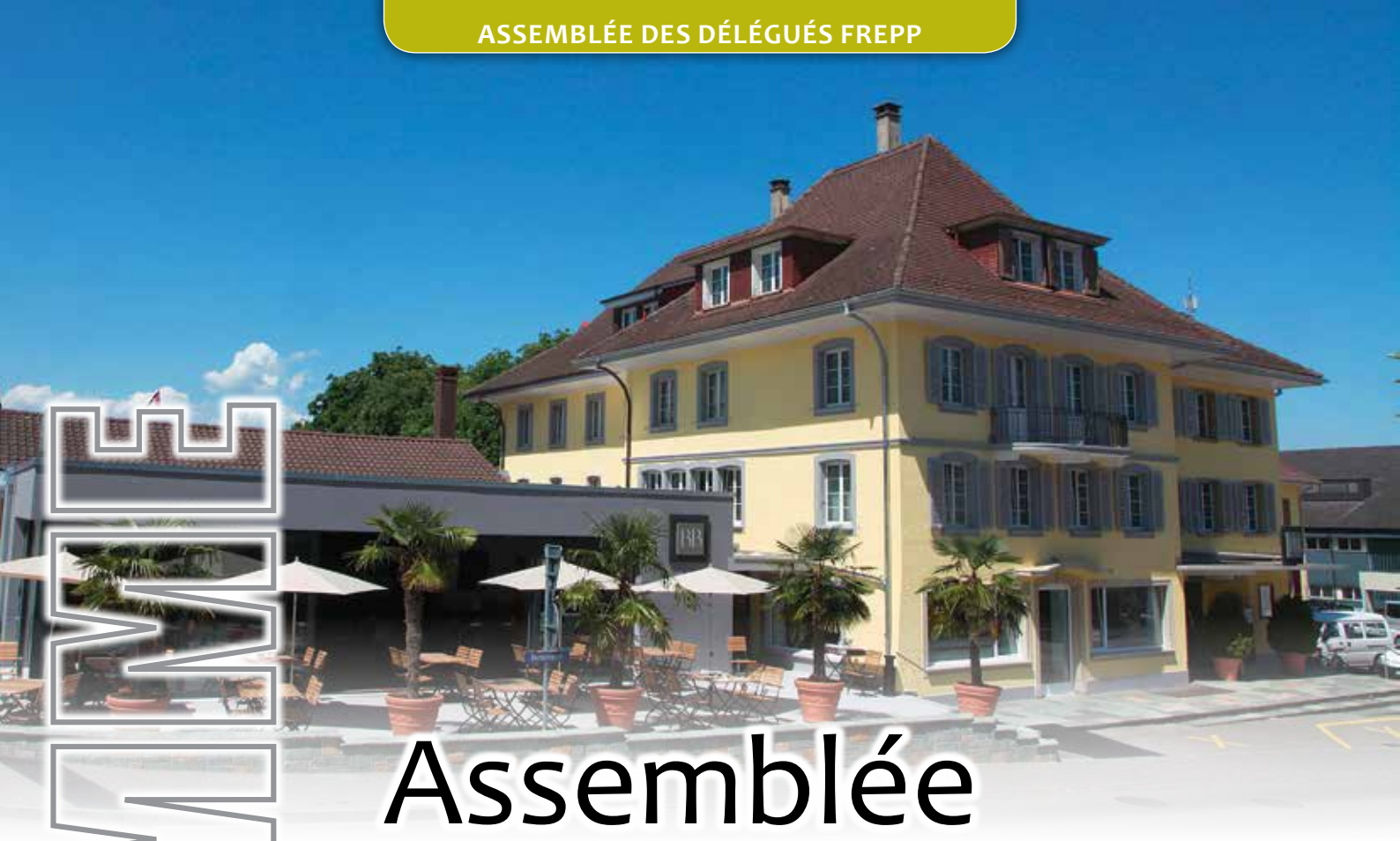

PROGRAMME

Assemblée des délégués FREPP

La FREPP a le plaisir d'inviter tous ses membres à son assemblée des délégués qui se déroulera dans le canton de Fribourg, à l'Hôtel Murten de Morat.

LE 29 AOÛT 2014

08 h 45
Rendez-vous
à l'Hôtel Murten, Morat
pour le café-croissant

09 h 15
Assemblée administrative
des délégués

10 h 30
Accueil des invités

10 h 45
Assemblée publique

11 h 45
Apéritif

12 h 15
Banquet

16 h 00
Fin de la manifestation

ORDRE DU JOUR

Partie administrative (9 h 15)

(réservée aux membres)

1. Ouverture de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 30 août 2013
3. Comptes 2013 de la FREPP
   - Présentation
   - Lecture du rapport de révision
   - Approbation des comptes et décharge aux organes responsables
4. Fonds professionnel romand de la plâtrerie-peinture (FP³)
   - Comptes 2013
     - Présentation
     - Lecture du rapport de révision
     - Approbation des comptes et décharge aux organes responsables
5. Elections statutaires :
   - du président
   - des membres du comité
   - des vérificateurs de comptes
6. Fixation de la cotisation annuelle 2015
7. CCT romande du second œuvre
8. Formation professionnelle de base
9. Formation professionnelle supérieure
10. Propositions des membres
11. Divers

Partie publique (10 h 45)

(Accueil des invités)

12. Rapports annuels
    - du Président
    - du Directeur
13. Approbation des rapports
14. Parole aux invités

BULLETIN D'INSCRIPTION

Monsieur: _____

Entreprise: _____

❑ participera à l'Assemblée des délégués de la FREPP du vendredi 29 août 2014.

❑ participera à l'apéritif.

❑ participera au banquet.

❑ ne pourra pas prendre part à l'assemblée et vous prie de bien vouloir l'excuser.

Lieu et date: _____ Signature: _____

Ce bulletin d'inscription est à retourner pour **le vendredi 15 août 2014,**

par fax : 027 322 24 84

par e-mail : romy.hintz@frepp.ch

par courrier : FREPP, rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

Olivier BERCHTEN
Président

Pascal MAZZOLI
Vice-président

Gianluca CARAGNANO
Trésorier

Michel HOLLENSTEIN
Membre

Eugène JURR
Membre

La GPG, une association

C'est pourtant une «vieille dame» qui fêtera ses 125 ans en 2016. Son appellation, qui date de son origine, donne un aperçu de l'ambiance sociale de l'époque: Chambre syndicale de gypserie-peinture et décoration du canton de Genève.

À l'instar de son président, dont le dynamisme n'a d'égal que celui du comité qui lui emboîte le pas, les actions et prestations de la GPG sont nombreuses.

Les buts de l'association

Tout d'abord, nous citerons les actions menées dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, sur lesquels une attention singulière a été portée cette année, particulièrement grâce à la collaboration et aux prestations fournies par la société F4S et au travers de l'application de la solution MSST, propre aux métiers du second œuvre genevois. F4S accompagne les entreprises dans leurs démarches liées à la sécurité. Elle anime, depuis quelques mois, un parcours de sécurité permettant, au cours d'une demi-journée de formation en 10 ateliers, de se familiariser avec tous les risques rencontrés sur un chantier. De plus, un kit EPI (équipement de protection individuelle) standard, largement subventionné, incite nos membres à doter leurs ouvriers de matériel de protection. Nos apprentis reçoivent, sans exception, ce matériel payé par l'association et les fonds paritaires. Enfin, des formations sont proposées pour sensibiliser nos membres aux risques liés à l'amiante, au PCB et au plomb, ce dernier faisant de plus en plus débat puisqu'il se retrouve très souvent dans les anciennes peintures.

François CULOT
Membre

Renato MANDOLA
Membre

Pierre-Yves MONICO
Membre

Thomas ORTH
Membre

Toby PALLANTE
Membre

R. Doggett HRI

hyperactive !

Devenir membre

En termes de prestations, notre association offre en outre à ses membres :

- un secrétariat polyvalent, cherchant à conseiller au mieux les membres et à répondre à leurs questions, notamment sur les prestations en matière de droit du travail et sur l'application de la convention collective de travail;
- une RC dite «parapluie» qui couvre les entreprises de 2 à 10 millions;
- une assurance complémentaire LAAC qui couvre en semi-privé tout le personnel des entreprises;
- à travers la caisse de compensation, un système de salaires et paies, déchargeant totalement l'entreprise de ces tâches administrativement lourdes;
- des informations professionnelles au travers du «GPG Info»;
- un site Internet et Intranet dédiés aux membres de l'association et regroupant une multitude d'informations.

Quant aux préoccupations de notre association et de ses membres, elles paraissent évidentes et sont probablement partagées par d'autres.

Tout d'abord, nous livrons une véritable guerre contre tous les tricheurs employant (ou plutôt devrait-on dire «exploitant») des travailleurs non déclarés et sous-payés.

Ensuite nous tentons de combattre la sous-traitance économique larvée qui déstabilise le marché, non seulement au niveau des prix, mais également en termes de qualité.

[Des formations sont proposées pour sensibiliser nos membres]

L’amiante est dangereux pour la santé. Contrôlez la présence d’amiante dans les ouvrages construits avant 1990.

En cas de danger, stoppez le travail. Pensez à votre famille. Bien que l’amiante soit aujourd’hui interdit en Suisse, on en trouve encore souvent dans les ouvrages construits avant 1990. Evitez la libération d’amiante en cas de travaux de transformation. L’inhalation de fibres d’amiante peut avoir des conséquences mortelles, même en très faible quantité. Aucun travail ne vaut la peine de risquer sa vie.

suvapro
Le travail en sécurité

Enfin, nous cherchons à contre-carrer toutes les entreprises et indépendants étrangers qui voient dans notre canton un eldorado qui peut se conquérir sans lois ni vergogne.

Cependant, il faut admettre qu'en s'attaquant aux conséquences du problème, c'est souvent avec une guerre de retard que nous courons après les tricheurs, et cela même en employant des moyens importants, puisque le second œuvre genevois dépense, au travers des fonds paritaires, des sommes très importantes pour les contrôles de terrain et administratifs (enquêtes et amendes).

C'est pourquoi nous DEVONS nous attaquer aux origines du problème, à savoir les prix. Car le vrai problème se situe au niveau du prix qui ne permet pas aux entreprises de couvrir leurs charges et qui se voient alors contraintes de diminuer la qualité de leurs prestations voire de sous-traiter.

Ce dumping exercé par certaines entreprises déstabilise la concurrence, ouvrant ainsi la porte à des abus. Les pouvoirs publics doivent être des acteurs importants pour que le prix soit juste. Avec la Fédération des métiers du bâtiment (FMB) nous nous y employons sans relâche.

> Les enjeux et défis de notre association sont multiples.

Formation

La formation professionnelle occupe bien évidemment une place de choix dans nos actions. Nos entreprises forment 144 apprentis dans les 3 métiers. Nous organisons également, 2 fois par année, des cours de perfectionnement de 15 modules dispensés en soirée, de 18 h à 21 h. Le staff reste aussi une de nos préoccupations et nous allons prochainement relancer le cours de formation de staffeur qui débouche sur un diplôme cantonal.

Fiscalité

S'agissant des conditions-cadres de l'économie genevoise, tous les regards se tournent vers le projet de réforme de la fiscalité des entreprises, qui doit conduire un taux d'imposition de 13 % de toutes les entreprises accompagné de mesures de soutien de la Confédération. Ces mesures sont essentielles pour que les cantons contributeurs à la péréquation intercantonale, comme Genève et Vaud, puissent continuer à l'être. Les cantons qui bénéficient de la péréquation intercantonale ne doivent pas se désintéresser de ce thème et soutenir cette réforme fiscale fédérale.

L'enjeu est certes essentiel pour Genève, mais les conséquences seront ressenties dans tous les autres cantons.

Circulation

Enfin, la mobilité, ou plutôt l'immobilité, problème lancinant à Genève, alourdit artificiellement les coûts et sans valeur ajoutée de toutes les interventions des entreprises. La mobilité est incontestablement un défi majeur d'une région qui se construit (malgré le vote du 9 février) et pour laquelle un nouvel acte se jouera cet automne, par la votation sur une traversée de la rade proposée par une initiative cantonale.

Vous l'aurez compris, les enjeux et défis de notre association sont multiples, mais son dynamisme prouve qu'elle a encore de beaux jours devant elle, au service de ses membres.

Alain Meylan
Secrétaire patronal GPG

LISTE DES MEMBRES

AB 41 SÀRL
Chemin de Pré-Fleury 21
1228 Plan-Les-Ouates

ALTUN SÀRL
Avenue Eugène-Lance 80
1212 Grand-Lancy
022 731 39 17

ANTONIOLI JEAN-MARIO
Avenue Cardinal-Mermillod 12
1227 Carouge
022 343 75 17

ARGO ROBERT
Route de Saconnex-d'Arve 122
1228 Plan-les-Ouates
022 771 20 14

ATELIER 6, MICHEL SIXT
Route de Bellebouche 142
CP 110
1254 Jussy
022 759 18 42

BARCELLINI & CIE PALLANTE SUCCESSEUR
Avenue de Châtelaine 43
1203 Genève
022 321 06 40

BATICLAIR SA
Rue Viollier 10
1207 Genève
022 345 82 84

BATZLI ROGER
Avenue Théodore-Weber 17
1208 Genève
022 320 11 22

BAUMANN HEINZ, SUCC. ED. VUACHET
Rue de Bernex 218
1233 Bernex
022 757 62 17

BELLONI SA
Rue des Moraines 1
1227 Carouge
022 307 97 97

BERCHTEN SA
Rue du Clos 1
1211 Genève 6
022 787 50 90

BM ENTREPRISE DU BÂTIMENT SA
Route du Mandement 17
1217 Meyrin
022 782 49 38

BUTIKOFER JEAN-CLAUDE
Chemin du Pont-Noir 6
1226 Thônex
079 347 22 47

BUTTY ALAIN MENU SUCC SA
Rue des Vollandes 26
1207 Genève
022 786 66 00

CANEO SÀRL
Rue du Nant d'Avril 107
1217 Meyrin
022 777 71 36

CARAGNANO & CIE SA
Avenue de la Praille 45
1227 Carouge
022 784 16 77

CHABLOZ JEAN-MICHEL
Rue R.-A. Stierlin 43b
1217 Meyrin
022 782 12 42

CHAMBAZ ANDRÉ, ALBERTO CLIMENT, SUCCESSEUR
Avenue du Lignon 38
1219 Le Lignon
022 796 14 54

CI GROUP EXPLOITATION SA
Route de Saint-Julien 261
1258 Perly
022 721 10 40

CICCARONE GINO
Chemin Saladin 2
1224 Chêne-Bougeries
022 349 99 51

CJ ENTR. DU BÂTIMENT SÀRL
Chemin du Foron 16
1226 Thônex
022 348 03 86

COLORIMMO SA
Rue des Pâquis 49
1211 Genève 21
022 738 75 90

CONA MICHEL SA
Rue des Pâquis 49
1211 Genève 21
022 738 75 34

CONSTRUCTION PERRET SA
Route du Bois-de-Bay 38
1242 Satigny
022 306 17 17

CUTTAZ MICHEL
Avenue Ernest-Hentsch 5
1207 Genève
022 736 47 48

DELLA GIACOMA & CIE SA
Rue de la Printanière 26
1293 Bellevue
022 774 13 41

DEMIRCI RÉNOVATION SA
Avenue Dumas 11
1206 Genève
022 344 25 05

DENTELLA SA
Rue de Savoie 7A
1207 Genève
022 735 21 50

DIEGO LOPEZ PEINTURE
Route du Pont-Butin 70
1213 Petit-Lancy
022 301 40 89

DITECO SA
Rue de Veyrot 14
1217 Meyrin
022 785 55 10

EP PEINTURE, PHILIPPE ELTSCHINGER
1213 Petit-Lancy 1
022 793 20 36

ESPACE INTÉRIEUR SÀRL
Route de Vireloup 9
1293 Bellevue
022 779 25 94

FB PEINTURE DÉCORATION
Chemin de l'Ecu 8bis
1219 Châtelaine
079 203 49 67

FLEURY-E. HOLLENSTEIN M. SA
Route de Vireloup 9
1293 Bellevue
022 959 84 00

FLÜCK ERNEST
Route des Pars 71
1882 Gryon
024 498 15 27

FRANCIOLI J., FRANCIOLI R., SUCCESSEUR
Avenue Soret 15
1211 Genève 13
022 341 12 22

FRÈRES CASEMI GENÈVE SÀRL
Rue Masbou 12
1205 Genève
022 301 55 20

GENERAL PEINTURE SA
Rue de l'Avenir 16
1227 Genève
022 752 27 75

GESTO
Rue du Dauphiné 12
1203 Genève
022 344 82 10

GRILLET JEAN-JACQUES
Quai Ernest Ansermet 10
1211 Genève 4
022 757 44 19

HELLÉ J. SA
Boulevard Saint-Georges 6
1205 Genève
022 329 12 36

HENRIOUD A. SA
Chemin Emeraude 8
1214 Vernier
022 342 77 10

JURR & CUENAT SA
Route de Pré-Bois 2
1214 Vernier
022 341 64 40

LEPORI - MANDOLA SA
Rue de Zürich 38bis
1201 Genève
022 732 50 26

MA PETITE ENTREPRISE SÀRL
Rue de Genève 2
1225 Chêne-Bourg
022 348 06 44

MATAMOROS MANUEL
Route de Saint-Julien 142
1228 Plan-les-Ouates
022 794 94 32

MAZZOLI CREASTAFF SÀRL
Chemin de la Mousse 135
1226 Thônex
022 348 39 64

MAZZOLI RICHARD SA
Chemin de la Mousse 135
1226 Thônex
022 348 39 64

MAZZONI GUIDO SA
Rue Gustave-Revilliod 12
1211 Genève 26
022 342 88 97

FREPP
fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

MEGEVET & CIE SA
Cité Vieusseux 9
1203 Genève
022 343 51 60

MF PEINTURES SÀRL
Rue de la Prulay 72
1217 Meyrin
022 782 63 21

MODULANCY SA
Route du Pont-Butin 70
1213 Petit-Lancy
022 879 69 24

MORA FRÈRES SA
Rue Alfred-Vincent 18
1201 Genève
022 731 55 11

MORZIER SA
Avenue du Vieux-Bourg 14
1225 Chêne-Bourg
022 348 11 01

MP PEINTURE, TEMEL MUSTAFA
Rue du Vieux-Moulin 2
1213 Onex
022 793 48 05

NISSIM MORDECHAI
Rue de Montchoisy 54
1207 Genève
022 700 41 04

OPTIMAL SERVICES, FRANCESCO ASTARITA
Avenue Tronchet 3
1226 Thônex
076 387 27 12

ORTH & FILS SÀRL
Chemin Ph. de Sauvage 37
1219 Châtelaine
022 347 98 45

OUTEIRINO & FILS SÀRL
Rue de la Faucille 5
1201 Genève
022 734 71 33

PAPA MARCO
Chemin des Myosotis 6
1214 Vernier
022 792 42 52

PAPA OTTAVIO & RAMOSAJ ISNI SÀRL
Chemin François-Lehmann 10
1218 Le Grand-Saconnex
022 798 69 95

PELLARIN D. SA
Route de Saint-Julien 110
1228 Plan-les-Ouates
022 794 38 28

PELOSI SA
Rue Eugène Marziano 33
1227 Acacias
022 342 12 88

PERRITAZ J.-P. SA
Route de Vernier 174
1214 Vernier
022 341 19 54

PETRONIN SA
Rue des Vollandes 40
1207 Genève
022 735 75 88

PIGNOLO PEINTURE SA
Rue de la Muse 8
1205 Genève
022 870 06 62

PIRETTI PAUL SA
Rue des Voisins 15
1211 Genève 4
022 329 22 22

PRIZRENI RÉNOVATION
Avenue Tronchet 30
1226 Thônex
022 348 53 05

RAMEL SÀRL
Chemin de Merdisel 35
1242 Satigny
022 753 11 17

RANIERI MATTEO
Chemin Louis-Hubert 2
1213 Petit-Lancy
022 793 26 03

RICHARDONE MICHEL
Rue Goetz-Monin 8
1205 Genève
022 320 65 20

RIGHI SA
Chemin du Vieux-Vésenaz 3A
1222 Vésenaz
022 300 26 80

RITTER P. SA
Rue Louis-Favre 43
1201 Genève
022 733 53 54

ROBERTO SA
Chemin de la Cocuaz 19
1253 Vandoeuvres
022 736 93 72

ROSSI SA
Rte de Pré-Bois 2
1214 Vernier
022 792 42 52

ROVINI NICOLAS SÀRL
Maison-Forte 19
1287 Laconnex
022 756 11 07

SEPPEY E.,
J.P. Seppey successeur
Chemin de Clairejoie 7
1225 Chêne-Bourg
022 349 51 78

SERAMONDI GIANFRANCO
Chemin Franconis 18
1290 Versoix
022 755 16 84

SOFFITI SA
Chemin de Champs-Prévost 22
1214 Vernier
022 782 17 12

SPAGGIARI A.-E. & CIE
Chemin de la Vieille-Ferme 4
1255 Veyrier
022 784 02 18

SPINELLI & FILS
Chemin du Pâquier 9
1231 Conches
022 347 20 22

STAFF J & C SÀRL
Chemin des Châtaigniers 17
1292 Chambésy
022 341 64 40

STEINER RENÉ SA
Chemin de Vert-Pré 3
1213 Petit-Lancy
022 792 95 92

TAMEGA SÀRL
Route de Peney 139A
1214 Vernier
022 794 00 19

TARSI ANTONIO
Avenue Wendt 48
1203 Genève
022 345 41 46

TROPEA
Avenue de la Praille 28
1227 Carouge
022 321 91 38

VLADIC ZORAN MMD
Avenue François-Besson 14
1217 Meyrin
022 782 25 83

VUGLIANO R. & CIE
Boulevard Carl-Vogt 51
1205 Genève
022 328 26 08

GPG

GYPSERIE PEINTURE GENÈVE

Le staff dans toute sa splendeur

Une rénovation a été entreprise par l'Etat de Genève pour la Faculté des Lettres de l'Université. Conduite par le bureau brunn+butty architectes, elle intègre les exigences modernes d'économies d'énergie et de sécurité. Elle vise également à mettre en valeur les qualités du bâtiment et du square adjacent. La conservation-restauration-restitution des décors peints, qui seront visibles lors des visites, est due à l'Atelier Saint-Dismas en collaboration avec les entreprises Berchten et Jurr & Cuenat pour la restauration de staff.

Un peu d'histoire

L'ancienne Ecole de chimie fut réalisée en 1877-79 par les architectes H. Bourrit et J. Simmler, qui s'étaient rencontrés dans l'atelier de l'architecte et professeur allemand Gottfried Semper à Zurich. Ils sont également les auteurs de l'Ecole des arts industriels à Genève et du château El-Masr à Cologny.

Avant la construction de l'Ecole de chimie, ils avaient effectué une étude approfondie de différents bâtiments similaires en Europe. Sur cette base, ils ont mis au point des dispositifs ingénieux qui en ont fait un bâtiment-modèle, notamment pour la pédagogie, la ventilation naturelle (d'où la grande cheminée amputée en partie dans les années 1950), l'éclairage naturel et artificiel, les divers réseaux des fluides.

Derrière ses façades dessinées selon un style germanique, elle abritait des salles de cours, des auditoires et des laboratoires pourvus de magnifiques aménagements et décors intérieurs largement détruits au 20e siècle. En 1937, A. Hoechel a surélevé l'aile sud pour installer des laboratoires. Elle a cessé d'être utilisée comme école de chimie en 1980.

Eugène Jurr de l'entreprise Jurr & Cuenat SA a répondu à quelques unes de nos questions relatives à ces travaux.

Fiche technique

Maître d'oeuvre :	Etat de Genève
Architecte :	Brunn+Butty architectes Carouge (GE)
Plâtrier-Staffeur et peintres :	Jurr & Cuenat SA, Vernier Berchten SA, Genève Atelier Saint-Dismas SA, Genève
Fournisseurs :	Plâtre de Paris Prestia - Lafarge, Sax-Farben AG

Comment avez-vous procédé afin de restaurer les différentes pièces ?

Les différents éléments décoratifs en staff, partiellement dégradés par l'incendie de 2008, mais considérés comme sauvables, ont fait l'objet d'une restauration minutieuse et soignée. Les travaux ont été effectués sur place par consolidation mécanique des pièces à conserver et le remplacement ponctuel des parties endommagées. Des prises d'empreintes ont été effectuées sur les décors existants, en bon état. L'étape suivante consistait à la réalisation des moules et l'exécution des épreuves en staff armé. La dernière phase comprenait le scellement des pièces en raccord avec ce qui avait pu être conservé et la reproduction des détails originaux.

> Suite à la suppression de la calamine sur les décors, certaines parties sont apparues désagrégées et nous avons dû procéder à leurs remplacements.

Votre site web a besoin d'un ravalement de façade?

Démarquez-vous en ligne. Atteignez plus de clients. Avec local Présence Web Plus.

Voici ce que local Présence Web Plus vous propose :

- Site web optimisé pour les moteurs de recherche, afin d'être trouvé plus facilement sur internet
- Service et conseil : package complet « Vite trouvé – zéro souci »
- Affichage optimisé pour les smartphones

Nous créons votre site web en deux semaines seulement. Pour de plus amples informations:
www.presence-web-plus.ch
Tél. 0800 86 80 86

Internet Mobile Annuaires téléphoniques

local.ch vite trouvé

WAGNER

Valable du 10.06. - 31.07.2014

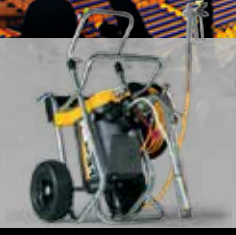

NOUS SOUTENONS NOTRE ÉQUIPE NATIONALE!

Avec les appareils WAGNER, vous obtenez des surfaces de champion! Differents modèles avec des conditions attractives et un ballon exclusif à qualité professionelle!

Pour plus d'informations sur la campagne, contactez votre revendeur ou **www.wagner-group.ch**.

Avant…

Comparaison

… après !

Et pour ce qui fut entièrement détruit ?

Pour les décors complètement détruits dans l'incendie, nous avons dû procéder à la réalisation du modèle dans nos ateliers en créant une réplique de l'existant. Suite à ça nous avons réalisé son moulage et tiré des épreuves en staff armé pour la reconstitution du décor original.

C'est un travail délicat. Avez-vous été confronté à des soucis ?

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, nous avons rencontré quelques surprises. Suite à la suppression de la calamine sur les décors, certaines parties sont apparues désagrégées et nous avons dû procéder à leurs remplacements.

Vous étiez plusieurs entreprises. Comment vous êtes-vous réparti les tâches ?

Nous avons travaillé en consortium avec la collaboration de l'entreprise Berchten SA pour la préparation des fonds et travaux de peinture ainsi qu'avec l'Atelier Saint-Dismas pour la conservation-restauration des décors peints d'origine et intégrations picturales sur les parties neuves.

Propos recueillis par
Xavier Saillen

Une réalisation colossale

Les Cèdres de Cologny se répartit sur dix immeubles bénéficiant de différents volumes et s'insérant parfaitement dans un magnifique écrin de verdure tout en respectant la nature. Ces parcelles se situent en zone de développement 3, mariage parfait entre la propriété par étage et l'habitation mixte.

Le projet se situe dans le parc Roger et Françoise Varenne qui a été créé en 1907 dans deux espaces bocagers du 18e siècle fermés par des chênes tricentenaires. Le jardin à la française, la roseraie et le cheminement ont été aménagés dans les années 1950. Ce magnifique havre de paix de 18 000 m² de verdure au cœur de Genève sera en partie préservé et géré par la Fondation Roger et Françoise Varenne.

Cette nouvelle résidence prend place sur la belle commune de Cologny offrant un cadre de vie exceptionnel à quelques minutes du centre-ville de Genève et à proximité de toutes les commodités.

L'apprenti de première année apprend le métier en encollant et pliant le papier Variovlies pour la pose.

> Des appartements spacieux, traversants et uniques en terme d'aménagements intérieurs et finitions.

Un travail de titan

Dans le domaine de la plâtrerie-peinture, les murs et plafonds en béton sont gypsés et les séparations des pièces sont montées en cloisons légères de type placo-plâtre à l'instar des faux plafonds. Les plafonds, justement, reçoivent une application de peinture thix dans les pièces sèches alors que les pièces dite humides sont recouvertes d'une couche en émail. Certains sont mis en valeur par des éléments décoratifs au moyen de corniches en staff. La fourniture et la pose des rails à rideaux et tableaux sont encastrés dans les plâtres.

Le papier *Variovlies*, revêtement mural intissé élastique, compose environ 80 % des murs intérieurs de la partie PPE (propriété par étage) alors qu'une peinture décorative, type Marmorino, ou du stucco sont appliqués sur les 20 % restant, selon le choix des clients. Les murs des immeubles prévus pour la location sont tous recouverts de tapisserie en paille d'avoine puis d'une couche de peinture. Un crépi est tiré sur l'isolation périphérique des façades extérieures, ainsi que dans les cages d'escalier qui se verront appliquer une teinte vive, différente par étage avec les numéros des paliers d'étages (concept pour les personnes malvoyantes).

Des appartements spacieux, traversants et uniques en terme d'aménagements inté-

Antonio Caragnano a toujours la passion du métier.

Fiche technique

Maître d'oeuvre :	Hestia Construction SA, Carouge
Architecte :	Architecture Urbanisme ASDZ, Carouge
Plâtriers-peintres :	Belloni SA, Carouge Caragnano & Cie SA, Carouge R. Mazzoli SA, Thônex
Fournisseurs :	Claessens, Lucchini, Sto, Marmoran, Caparol, Ruco, Rigips, Fixit

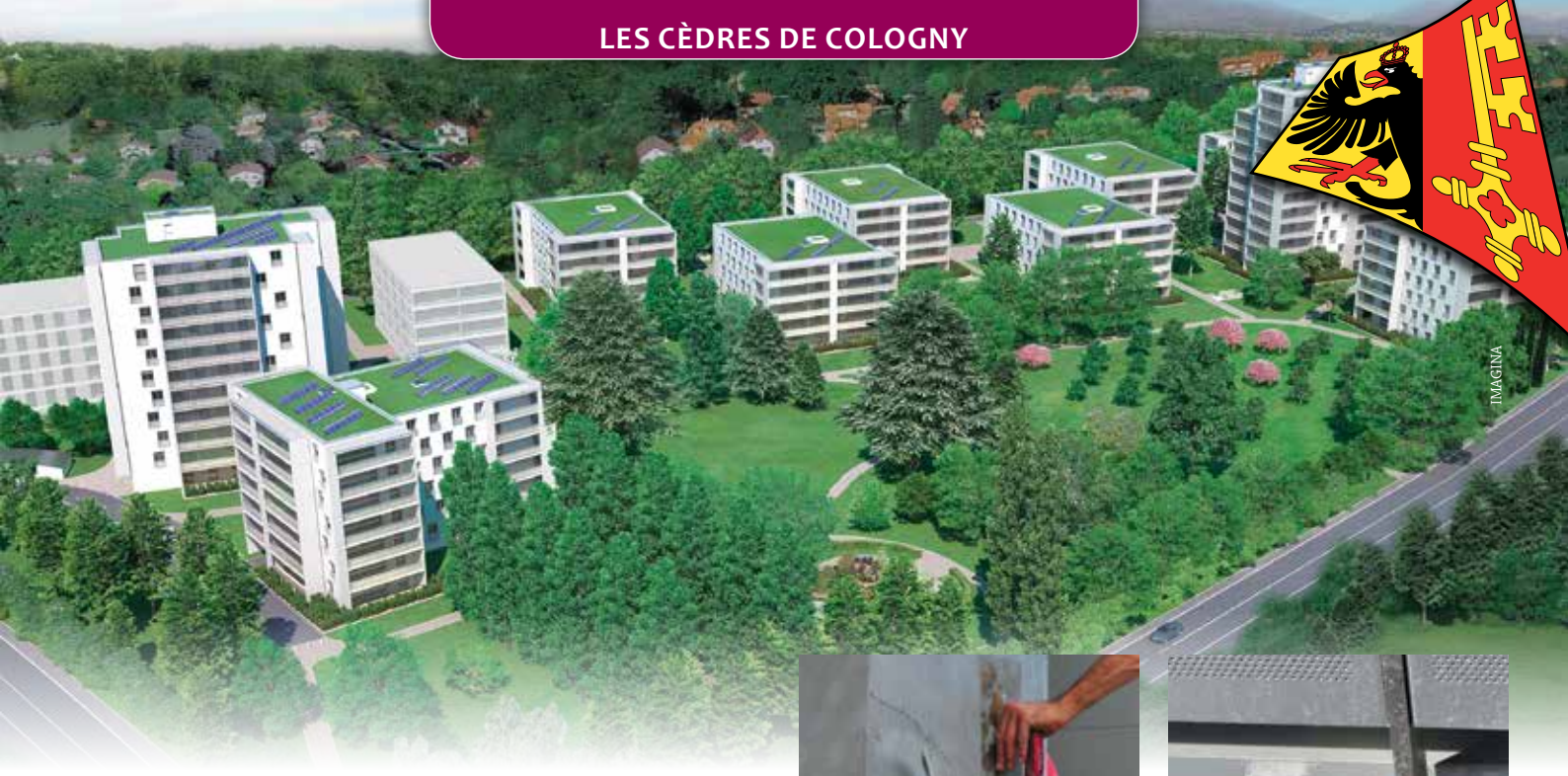

rieurs et finitions (produits et teintes), pour un projet de 340 appartements répartis dans une dizaine d'immeubles, cela ressemble plutôt à une course contre la montre pour les entreprises qui y travaillent. Dans le secteur qui nous intéresse, trois entreprises ont créé un consortium, soit Belloni SA, Caragnano & Cie SA et R. Mazzoli SA afin de se répartir les différentes tâches de plâtrerie, de peinture et la pose de cloisons et faux plafonds.

Quelques chiffres

Les entreprises Caragnano & Cie SA et Belloni SA, avec 12 ouvriers chacun, se sont répartis les travaux de peinture afin d'appliquer les 24 200 m² de peinture (thix), de poser les 50 000 m² de tapisserie (Vario-vlies) alors que 47 500 ml de joints acryliques sont utilisés. R. Mazzoli SA et Belloni SA, avec respectivement 10 et 40 ouvriers, se sont unis pour la pose des cloisons et faux plafonds. Les travaux d'isolation extérieure, en collaboration avec Isobat SA, et de plâtrerie étaient du ressort de Belloni SA. En conclusion, on constate que ce projet gigantesque aux chiffres vertigineux est réalisé par de grandes entreprises de plâtrerie-peinture certes, mais familiales.

Xavier Saillen

Une partie de l'extérieur est crépie, l'autre peinte.

L'utilisation de la «girafe», un outil nécessaire pour lisser les plafonds.

Belle et active participation à l'assemblée de l'AVMPP

De gauche à droite : Amalia Massy nouvelle secrétaire de l'AVMPP, Grégory Carron (élu membre d'honneur), Gilles Granges et Séverine Bonvin

L'Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres (AVMPP) a convié ses membres et invités, le vendredi 25 avril 2014, à son assemblée générale du côté de Naters. La section de Brigue, organisatrice de la journée, a accueilli les convives au Musée de la Garde Suisse, dans la forteresse de Naters plus précisément.

Rapport du président

Le président Gilles Granges a officiellement ouvert l'assemblée sur le coup de 9 h 30. Dans son rapport, optimiste malgré une situation économique assez tendue et défavorable au Valais suite aux différentes lois fédérales, il a tenu à souligner l'augmentation de la masse salariale, en 2013, dans la plâtrerie-peinture, en précisant que le séisme tant annoncé ne s'est pas produit, ou du moins pas encore. Il a poursuivi sur le fait que les taux d'intérêt, actuellement très intéressants, devraient offrir la possibilité à la population indigène de devenir propriétaire. Le secteur de la plâtrerie-peinture se devait d'augmenter la qualité au sein des entreprises, d'être capable de se diversifier sans jamais négliger le service à la clientèle; les clés de la réussite selon Gilles Granges.

Travail au noir

L'AVMPP est très active dans les domaines de la lutte contre le travail au noir et du dumping salarial. Elle a entrepris bon nombre d'actions pour essayer de contrer ces pratiques telles que la création d'une commission de travail qui a déposé une motion traitant du travail du samedi et de la sous-traitance notamment celle dite «en cascade» qui est un véritable fléau. Cette motion a depuis fait son petit bout de chemin, elle est actuellement entre les mains du Chef du département en charge de cette problématique.

Formation

Le nombre d'apprentis plâtriers, peintres, plâtriers-peintres et réalisateurs publicitaires a diminué de 12 unités de 2012/2013 à 2013/2014, mais le canton du Valais peut se targuer d'avoir une relève bien présente dans ces domaines.

La formation professionnelle supérieure n'est pas en reste avec 1 nouvelle Cheffe de chantier 6 nouveaux Contremaîtres peintres, qui poursuivent actuellement avec la Maîtrise fédérale.

Qu'ils soient donnés dans le Haut ou le Bas-Valais, les 20 cours de perfectionnement professionnel ont, quant à eux, connu un succès certain, le nombre de participants variant entre 6 et 36 personnes.

Caution

Le président de l'AVMPP a ensuite rappelé le but de la caution et le fait que les membres n'aient aucune démarche à entreprendre, la FREPP ayant conclu et pris en charge une assurance collective. Pour les entreprises étrangères, comme pour les entreprises non membres, c'est le Centre suisse de gestion des cautions à Liestal qui s'occupe de l'encaissement, et le cas échéant, de la restitution du montant.

Responsabilité solidaire

Si la nouvelle ordonnance fédérale entrée en vigueur le 15 juillet 2013 a ravi beaucoup d'entrepreneurs, Gilles Granges s'est montré quelque peu sceptique. Il maintient que si les contrôles de chantiers ne sont pas plus nombreux et les amendes plus dissuasives, il sera difficile d'éradiquer le phénomène récurrent et nuisible de la sous-traitance en cascade.

Les changements

Après 11 années de bons et loyaux services, le secrétaire de l'AVMPP, Grégory Carron, a décidé de changer d'orientation professionnelle. Pour le remplacer, Amalia Massy a repris les rênes de l'association. Secrétaire patronale de plusieurs associations comme les couvreurs ou les ferblantiers-appareilleurs, elle œuvre depuis 14 ans au Bureau des Métiers.

Conclusion

A la question que fait l'association pour ses membres, la réponse du président fut rapide: «Et toi, que fais-tu pour ta corporation?» C'est sur ces quelques mots qu'il a terminé son rapport en remerciant les membres de l'AVMPP pour leur confiance, les personnes œuvrant dans les diverses commissions et tout le comité pour leur dévouement.

Paroles aux invités

Raphy Coutaz et Gabriel Décaillet, respectivement président et directeur du Bureau des métiers, ont pris la parole sur les thèmes des votations du 18 mai et du travail au noir.

Nicolas Voide, 2e vice-président du Grand Conseil valaisan, et Herbert Schmidhalter, vice-préfet du district de Brigue, ont apporté la touche politique, alors que Philipp Matthias Bregy a fait la promotion de sa belle commune de Naters.

> Plusieurs membres se sont manifestés pour dénoncer la concurrence déloyales et demander une intensification des contrôles sur les chantiers.

André Buache, président de la FREPP, est venu présenter les salutations de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture.

Suite aux rapports du président et des différentes personnalités présentes, plusieurs membres se sont manifestés pour dénoncer la concurrence déloyale d'entreprises faisant appel à des sous-traitants et demander une intensification des contrôles sur les chantiers ainsi que l'introduction, à l'instar des cantons de Genève et Vaud, du badge pour tous les ouvriers.

Moments récréatifs

La séance levée, l'assemblée fut invitée à se retrouver à la «Zentrum Missione» de Naters afin d'y partager un repas entre professionnels de la plâtrerie-peinture.

Xavier Saillen

Gilles Granges, président AVMPP

André Buache, président FREPP

Nicolas Voide, 2e vice-président du Grand Conseil

Plus de 100 personnes ont participé à l'assemblée générale de l'AVMPP

En route pour les 80 ans de l'AFMPP

afmpp
plâtrerie - peinture fribourgeoise

Cette année, pour sa 79e assemblée générale, l'Association fribourgeoise des maîtres plâtriers-peintres (AFMPP) nous a donné rendez-vous à Charmey. C'est dans ce charmant village du district de la Gruyère, à l'Hôtel Cailler plus précisément que le comité de l'AFMPP nous a accueillis.

Le rapport du président

A l'ouverture de l'assemblée et après les salutations de rigueur par le président Daniel Clément, Laurent Derivaz, secrétaire patronal, a annoncé l'arrivée d'un nouvel adhérent à l'AFMPP, soit 56 membres à ce jour.

Lors de son rapport, Daniel Clément a abordé deux points principaux: la formation de base et le travail du samedi. Il estime que si le nombre d'apprentis en formation est plus que correct, la qualité n'est pas présente et ajoute que les entreprises devront, à l'avenir, davantage s'investir pour la formation initiale.

Le président a tenu à souligner, qu'au cours de l'année écoulée, très peu de demandes pour le travail du samedi n'a été faite à la Commission professionnelle paritaire (CPP), bien que des travaux aient été effectués à plusieurs reprises le samedi. Il a rappelé à ses membres les principes de la demande d'autorisation sous peine d'être amendé en cas de flagrant délit.

Daniel Clément a terminé son rapport sur une note positive en considérant que le travail était bien présent malgré les dernières votations, LAT et Lex Weber, et la concurrence dans les prix face aux entreprises générales de construction.

Formation

Laurent Derivaz a présenté son rapport en revenant sur le succès du Salon START! Forum des métiers où l'association avait fait sensation avec son stand format géant. Le secrétariat remplit déjà les inscriptions pour l'édition de janvier 2015. Il a rappelé que la formation, aussi bien initiale que supérieure, et la promotion des métiers font partie des missions premières de l'AFMPP. Il ajoute que l'octroi des subsides de 200 francs comme participation aux frais d'écolage et la distribution des «sacs de sécurité» ont été renouvelés avec le soutien de la commission paritaire.

Il a aussi été question du salaire des jeunes en stage durant l'été ou autres occupations de courte durée. La pratique communément admise de 1 franc par année d'âge est jugée non-conforme et ne peut être acceptée d'un point de vue conventionnel. Il faut se référer aux salaires minimaux de la Convention collective de travail (CCT - classe C).

Daniel Clément, président de l'AFMPP

Caution

La CCT, justement, aura vu l'introduction de la caution en 2013. Laurent Derivaz explique que le système est en train de se mettre en place et aucune tracasserie administrative ou supplémentaire ne devrait survenir puisque les démarches sont effectuées par le secrétariat respectivement par la FREPP.

Rapport de la commission d'apprentissage

Guido Fontana, président de la commission d'apprentissage, a fait part de la situation actuelle des apprentis. Après avoir rappelé la base du savoir-faire d'un peintre et d'un plâtrier, il a confronté les participants à la réalité: un taux d'échec anormal aux examens finaux.

Le repas reste toujours un moment fort convivial où l'on partage ses expériences.

Une fois de plus, il a rappelé aux maîtres d'apprentissage afin de prendre leurs responsabilités et de s'investir plus dans la formation de leurs apprentis. De plus, Guido Fontana leur a rappelé de prêter attention à la qualité de la scolarité des futures apprentis.
Il a terminé son rapport en remerciant ses collègues de la commission ainsi que les experts et enseignants pour leur travail et leur présence malgré les problèmes rencontrés.

Cours interentreprises

Thierry Maternini, président de la commission des cours interentreprises, a apporté quelques informations sur l'année écoulée et celle en cours.
L'année passée, une quarantaine d'apprentis en fin d'apprentissage répartis dans 4 groupes sont passés par les ateliers des cours interentreprises, au Chemin de la Prairie à Fribourg, avec un taux de réussite de 73 %. Cette année, quelques petits changements ont été prévus, notamment dans le choix de la tapisserie. Ainsi, chaque apprenti se rendra une demi-journée de plus aux locaux des cours pratiques et pourra visualiser une dernière fois le travail à réaliser. Il aura également la possibilité de profiter une dernière fois des conseils de Jean-Pierre Häusler, moniteur de cours interentreprises.
Tout comme l'an dernier, 4 groupes seront également constitués. Cela représentera 49 apprentis. Sur ces 49 apprentis, 40 seront de langue maternelle française, 9 de langue maternelle suisse-allemande, et 11 seront répétants. Thierry Maternini a conclu son rapport en invitant les patrons et maîtres d'apprentissage à s'intéresser de près à leurs jeunes.

> Guido Fontana en a appelé, une fois de plus, aux maîtres d'apprentissage afin qu'ils prennent leurs responsabilité et qu'ils s'investissent plus dans la formation.

Paroles aux membres

Quelques interrogations ont émané de plusieurs membres de l'AFMPP au sujet de la caution et son fonctionnement, des contrôles des travailleurs détachés, du travail au noir et du travail du samedi. Laurent Derivaz et Daniel Clément ont répondu dans le détail aux différentes questions.

Conclusions

Le président et le secrétaire ont tenu à remercier les collaboratrices directes ainsi que tous les membres du comité pour leur disponibilité et le travail effectué durant cette année.
En bon militaire qu'il est, Laurent Derivaz a invité tous les membres à serrer les rangs et à continuer à se comporter en «Vrais Pros».

Assemblée de la FREPP

Le président fribourgeois a proposé que le comité organise la 80e assemblée générale puis il a invité tous les membres a participer à la prochaine assemblée des délégués de la FREPP qui se déroulera dans le canton de Fribourg, à l'Hôtel Murten de Morat (inscriptions en pages 6 et 7 du présent FREPP Info).

Baptiste Monnard, président du Groupement vaudois des entreprises de plâtrerie et peinture et représentant de la FREPP, a apporté les salutations de la fédération romande. De son côté, Jean-Jacques Marti, président de l'Union fribourgeoise du tourisme et nouveau directeur de l'Union patronale du canton de Fribourg, en remplacement de Jean-Pierre Siggen récemment élu au Conseil d'Etat fribourgeois, a remercié l'AFMPP pour son travail et son invitation.
La séance levée, les convives se sont dirigés vers le Musée du Pays et Val de Charmey pour y prendre l'apéritif puis, de retour à l'Hôtel Cailler, ils ont partagé un repas de circonstance.

Xavier Saillen

Aux professionnels de la peinture

Démarquez-vous de vos concurrents grâce à la psychologie des couleurs !

Découvrez l'effet de la couleur sur le bien être et offrez un service supplémentaire à vos clients en les guidant dans le bon choix de teintes.

Jallut SA vous propose les prochains séminaires sur **la psychologie des couleurs, le mardi 17 juin 2014, le jeudi 9 octobre 2014 ou le jeudi 13 novembre 2014** au siège administratif de Jallut SA à Bussigny-près-Lausanne

Ce séminaire vous intéresse?

Renseignez-vous auprès de votre magasin ou de votre conseiller Jallut SA.

11 MAGASINS À VOTRE SERVICE

GENEVE	
Genève	022 / 329 12 22
VAUD	
Morges	021 / 801 39 32
Bussigny	021 / 702 07 02
Lausanne	021 / 319 90 20
Villeneuve	021 / 968 12 50
Vevey	021 / 922 76 16
Yverdon-les-bains	024 / 425 55 88
NEUCHATEL	
Neuchâtel	032 / 724 23 00
La Chaux-de-fonds	032 / 913 17 10
VALAIS	
Sion	027 / 322 29 83
TESSIN	
Canobbio	091 / 941 58 23

info@jallut.ch
www.jallut.ch

PEINTURES Jallut DEPUIS 1947

La mode actuelle est aux nuances de gris.

La psychologie des couleurs recommande dans une salle à manger le jaune pour la communication.

Osez la couleur pour votre bien-être avec Jallut SA

Pour décorer notre intérieur, nous hésitons souvent entre les tendances de la mode, nos impulsions et notre raison (qui se résume généralement au blanc). Et s'il existait une autre option, la psychologie des couleurs ? Celle-ci affirme qu'il existerait un lien tangible entre la couleur et notre bien-être. Comme nous passons plus de 90% de notre temps dans des espaces clos, il est intéressant de connaître consciemment l'effet de la décoration sur notre psyché.

Cette nouvelle approche de la décoration intègre l'analyse psychologique dans le choix des couleurs, tout autant que des matériaux, formes et objets à utiliser.

A la recherche du bien-être grâce aux couleurs

De cette recherche du bien-être est née la collaboration entre Alexandra Viragh (créatrice du concept de Psycho-décoration®, auteure de best-sellers et pionnière du feng shui) et Jallut SA, entreprise romande, fabriquant de peintures et vernis. Ensemble, nous faisons découvrir l'effet de la couleur sur le bien-être, dans un cadre plus objectif que simplement lié à nos envies et nos goûts personnels.

Tous les professionnels de la décoration (peintres, architectes et décorateurs d'intérieur), à force d'expérience, développent une connaissance intuitive de cette connexion entre la décoration et la demande de leurs clients, mais ne peuvent pas nécessairement l'expliquer. De même que les clients ne connaissent pas forcément la raison qui les pousse à demander de peindre leur cuisine en jaune et leur chambre en violet : cela peut être l'influence des nouvelles tendances ou l'envie de changer quelque chose dans leur quotidien.

> Jallut SA fait découvrir à ses clients l'effet de la couleur sur le bien-être.

A chaque couleur sa signification dans une pièce

Pourquoi recommande-t-on le bleu, assimilé au calme et à la profondeur de la mer, dans une chambre à coucher ? Et au contraire, pourquoi éviter du rouge dans les pièces de repos ? Ces problématiques sont abordées dans un séminaire organisé par l'entreprise et proposé aux peintres professionnels et aux architectes. De plus, chaque mois, une pièce de l'habitat est mise en valeur dans un flyer à collectionner (que vous trouverez en magasin et sur notre site internet), avec les couleurs recommandées. Jallut SA souhaite offrir une plus grande qualité de conseils mariant décoration intérieure et bien-être des couleurs. C'est pour cette raison que chaque collaborateur de vente est formé à la psychologie des couleurs, afin de soutenir le client dans ses choix.

Laurence Jallut
Directrice générale adjointe
Jallut SA

PEINTURES Jallut DEPUIS 1947

Découvrez notre gamme complète de finitions et systèmes de peinture décorative sur www.mapei.ch.

SILANCOLOR TONACHINO PLUS

Crépi à base de résines en silicone, hydrofuge, perméable à la vapeur d'eau pour une application à l'intérieur et l'extérieur. SILANCOLOR TONACHINO PLUS est résistant aux algues et aux moisissures et est disponible en différentes tailles de gains.

- Hydrofuge et perméable
- Résistant aux algues, moisissures et champignons

/mapeiswitzerland Newsletter App /mapeisuissesa

www.mapei.ch
MAPEI®
TECHNOLOGY YOU CAN BUILD ON ™

Revêtements sur sols

SELON L'ÉTUDE DE L'Empa

Manques dans les produits 12 %
- Matériel périmé
- Charges incorrectes
- Erreur de solvant
- Influence de la température sur le matériel

Erreurs d'application 11 %
- Erreurs de compositions des couches
- Mauvaises conditions climatiques
- Epaisseur trop mince
- Support trop absorbant
- Faute de mélange

Manques dans les supports 77 %
- Trop d'humidité
- Support trop friable
- Manque de cohérence
- Mauvaise porosité

Selon une étude réalisée par l'Empa (Institution de recherche et de services interdisciplinaire du domaine des EPF), sur 228 litiges de revêtements, 12 % seulement proviennent de manques dans les produits, 11 % sont dus à des erreurs d'application et 77 % sont des erreurs d'analyse des supports.

Liste de contrôle des sols

Objet :

Adresse :

Direction des travaux – Maître d'œuvre :

1. Caractéristiques constructives des surfaces à revêtir

Bien situer le sol à traiter et la nature du support.

Importance et situation des surfaces

- Cave ☐ m²
- Rez-de-chaussée ☐ m²
- Etages supérieurs ☐ m²

Nature du fond

- Béton coulé sur place ☐
- Dalles préfabriquées ☐
- Chapes flottantes ☐
- Autre fond ☐ ☐ (type)

2. Examen visuel du fond

Bien définir l'état actuel du fond avant l'application de la peinture

- Ancien (date de réalisation) ☐ oui ☐ non ☐ (date)
- Nouveau (date de réalisation) ☐ oui ☐ non ☐ (date)
- Isolé contre l'humidité ascendante ☐ oui ☐ non
- Inégal ☐ oui ☐ non
- Rugueux, traces de balais ☐ oui ☐ non
- Laitance de ciment ☐ oui ☐ non
- Sablonneux ☐ oui ☐ non
- Friable ☐ oui ☐ non
- Pulvérulent ☐ oui ☐ non
- Lisse ☐ oui ☐ non
- Avec un ancien revêtement ☐ oui ☐ non
- Revêtement ☐ mono ☐ 2 composants
- Autre revêtement ☐ oui ☐ non ☐ (type)
- Fissuré ☐ oui ☐ non
- Pente ☐ oui ☐ non ☐ %
- Humidité ☐ oui ☐ non ☐ %
- Etanche ☐ oui ☐ non
- Taché par ☐ huile ☐ caoutchouc de pneus
  ☐ silicone ☐ carburant
  ☐ (autre)
- Joints ☐ Matériel ☐ Etat

Mesure de la température du support et de l'humidité relative de l'air afin de définir le point de rosée.

3. Examens de surfaces effectués

Si l'eau pénètre trop vite, le support est trop absorbant. Si elle a de la peine à pénétrer, il est trop fermé. L'humidité ne doit pas dépasser un certain pourcentage.

- Essais avec une goutte d'eau ☐ pénètre ☐ pénètre lentement ☐ perle
- Essais de rayures (surface) ☐ dure ☐ tendre
- Essais avec un marteau ☐ son creux ☐ bruit sourd
- Taux d'humidité ☐ %
- Résistance de la surface ☐ N/mm²
- Résistance à l'arrachement ☐ N/mm²

4. Sollicitations désirées

Sollicitations mécaniques

- Trafic piétons
  - ☐ Léger
  - ☐ Moyen
  - ☐ Important
- Trafic roulant
  - ☐ Poids environ
  - ☐ Véhicule
  - ☐ Pneus
  - ☐ Charges ponctuelles
  - ☐ Vibrations

Sollicitations chimiques (type et concentration)

- ☐ Acides
- ☐ Basiques
- ☐ Solvants
- ☐ Produits de nettoyage
- ☐ Autres (huile, eau, etc.) ____ **(type)**

Sollicitations thermiques

Normale de	____	°C à	____	°C
Sèche de	____	°C à	____	°C
Humide de	____	°C à	____	°C

5. Exigences supplémentaires

- Couleur ____
- Recouvrement de fissures ____
- Rugosité de surface ____
- Epaisseur ____
- Division des joints ____
- Pente ____
- Aptitude au nettoyage ____
- Raccordement (joints, écoulements) ____

Remarques au sujet du support : .....

.....

.....

.....

.....

Remarques au sujet du revêtement : .....

.....

.....

.....

.....

Lieu : **Date :** **Signature :** .....

Il est important de connaître l'utilisation exacte du local afin de définir le type de peinture à proposer.

Appareil pour mesurer la résistance du sol ou de l'ancien revêtement à la traction.

Si l'épaisseur doit dépasser 140 micromètres de film sec pour 2 couches, on parlera alors de résine et plus de peinture.

Appareil pour mesurer l'humidité du support en profondeur

TABELLE AFIN DE DÉTERMINER LA TEMPÉRATURE DU POINT DE ROSÉE

Exigence:
la température
du support doit être
au minimum de 3°C
supérieure à
la température du
point de rosée.

1) **Mesurer la température de l'air**
2) **Mesurer l'humidité relative de l'air**
3) **Lire la température du point de rosée sur la tabelle**
4) **Mesurer la température du support**
5) **Comparer la température du point de rosée et la température du support.**

Température du point de rosée en relation à l'humidité relative de l'air

°C	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	100 %
5	- 24,0	- 15,9	- 11,2	- 7,6	- 4,6	- 2,2	- 0,1	+ 1,8	+ 3,5	+ 5,0
6	- 23,1	- 15,0	- 10,3	- 6,6	- 3,7	- 1,3	+ 0,8	+ 2,8	+ 4,5	+ 6,0
7	- 22,3	- 14,2	- 9,4	- 5,7	- 2,8	- 0,4	+ 1,8	+ 3,8	+ 5,5	+ 7,0
8	- 21,6	- 13,5	- 8,5	- 4,8	- 1,8	+ 0,6	+ 2,8	+ 4,8	+ 6,5	+ 8,0
9	- 21,0	- 12,8	- 7,6	- 3,8	- 0,8	+ 1,6	+ 3,8	+ 5,8	+ 7,4	+ 9,0
10	- 20,2	- 12,0	- 6,7	- 2,9	+ 0,1	+ 2,5	+ 4,8	+ 6,8	+ 8,4	+ 10,0
11	- 19,5	- 11,1	- 5,9	- 2,0	+ 0,9	+ 3,5	+ 5,7	+ 7,8	+ 9,4	+ 11,0
12	- 18,7	- 10,2	- 5,0	- 1,2	+ 1,7	+ 4,4	+ 6,6	+ 8,7	+ 10,4	+ 12,0
13	- 17,9	- 9,4	- 4,2	- 0,3	+ 2,6	+ 5,3	+ 7,5	+ 9,7	+ 11,4	+ 13,0
14	- 17,2	- 8,6	- 3,3	+ 0,6	+ 3,5	+ 6,2	+ 8,5	+ 10,6	+ 12,3	+ 14,0
15	- 16,4	- 7,8	- 2,4	+ 1,5	+ 4,5	+ 7,2	+ 9,5	+ 11,6	+ 13,5	+ 15,0
16	- 15,7	- 6,9	- 1,5	+ 2,4	+ 5,5	+ 8,1	+ 10,5	+ 12,6	+ 14,3	+ 16,0
17	- 14,9	- 6,0	- 0,7	+ 3,3	+ 6,5	+ 9,1	+ 11,5	+ 13,5	+ 15,3	+ 17,0
18	- 14,1	- 5,2	+ 0,2	+ 4,2	+ 7,4	+ 10,1	+ 12,4	+ 14,5	+ 16,3	+ 18,0
19	- 13,2	- 4,5	+ 1,0	+ 5,1	+ 8,3	+ 11,0	+ 13,4	+ 15,4	+ 17,3	+ 19,0
20	- 12,5	- 3,6	+ 1,9	+ 6,0	+ 9,3	+ 12,0	+ 14,3	+ 16,4	+ 18,3	+ 20,0
21	- 11,7	- 2,8	+ 2,7	+ 6,8	+ 10,2	+ 12,9	+ 15,3	+ 17,4	+ 19,3	+ 21,0
22	- 11,0	- 2,0	+ 3,6	+ 7,7	+ 11,1	+ 13,9	+ 16,3	+ 18,3	+ 20,3	+ 22,0
23	- 10,3	- 1,2	+ 4,5	+ 8,6	+ 12,1	+ 14,7	+ 17,2	+ 19,3	+ 21,2	+ 23,0
24	- 9,6	- 0,3	+ 5,4	+ 9,5	+ 12,9	+ 15,7	+ 18,2	+ 20,3	+ 22,2	+ 24,0
25	- 8,8	+ 0,5	+ 6,3	+ 10,4	+ 13,8	+ 16,7	+ 19,2	+ 21,3	+ 23,2	+ 25,0
26	- 8,0	+ 1,3	+ 7,1	+ 11,3	+ 14,8	+ 17,7	+ 20,2	+ 22,3	+ 24,2	+ 26,0
27	- 7,3	+ 2,1	+ 7,9	+ 12,2	+ 15,8	+ 18,5	+ 21,0	+ 23,2	+ 25,2	+ 27,0
28	- 6,5	+ 3,0	+ 8,7	+ 13,1	+ 16,7	+ 19,5	+ 22,0	+ 24,2	+ 26,2	+ 28,0
29	- 5,7	+ 3,8	+ 9,6	+ 14,0	+ 17,5	+ 20,4	+ 23,0	+ 25,2	+ 27,2	+ 29,0
30	- 5,0	+ 4,6	+ 10,5	+ 14,9	+ 18,4	+ 21,4	+ 24,0	+ 26,2	+ 28,2	+ 30,0

Exemple

Température de l'air: + 17°C - Humidité relative de l'air: 80 %

Lecture de la température du point de rosée: + 13,5°C

La température du support ne doit pas être inférieure à: + 13,5°C + 3,0°C = 16,5°C

Si vous voulez réaliser un travail sans soucis, observez ces données, svp.

Quelques règles fondamentales pour une bonne réalisation de peinture pour sol 2 composants

1. Stocker la marchandise au moins 24 heures dans le local à peindre afin que cette dernière soit à la même température que le support.
2. Définir et observer le point de rosée.
3. Mélanger soigneusement la peinture et le durcisseur avec un mélangeur électrique (maximum 400 tours minute).
4. Diluer selon nécessité et laisser reposer quelques minutes
5. Transvaser dans un bidon propre.
6. Observer la température et l'humidité relative de l'air, le temps de travail et le *pot life*. Après ce temps, le matériel, même si vous ne le voyez pas, sera défectueux.
7. A une température de 20°C et une humidité relative de l'air de 60%, le point de rosée sera à + 12°C, donc le sol devra être à une température de + 12°C + 3°C = 15°C.
8. La température d'application ne doit pas être inférieure à 10°C et supérieure à 30°C.
9. L'humidité relative de l'air ne doit pas être supérieure à 80%
10. Le temps d'attente entre les couches indiqué par le fabricant doit être respecté.
11. Le local devra être très bien ventilé. Le simple fait d'ouvrir portes et fenêtres n'est souvent pas suffisant. Une ventilation mécanique est très souvent nécessaire.
12. Le sol est en principe accessible après 24 heures, mais résistant aux charges mécaniques après 7 jours. Par des températures plus basses, ces temps seront considérablement augmentés.

Quels effets indésirables peuvent survenir si vous n'observez pas ces règles ?

1. marques mates et brillantes;
2. des possibilités de changement de tons;
3. si le mélange n'est pas bien fait, difficultés au séchage.

Pour information, s'il survient des marques mates ou brillantes, la solidité du revêtement ne sera nullement altérée.
Il est bien entendu que ces informations sont primordiales pour une réalisation dans les règles de l'art. Il est également indispensable d'avoir une préparation impeccable du fond.

Techno GR
Thierry Viénet

Réparations de fissures

La qualité – couche après couche

CORROshield

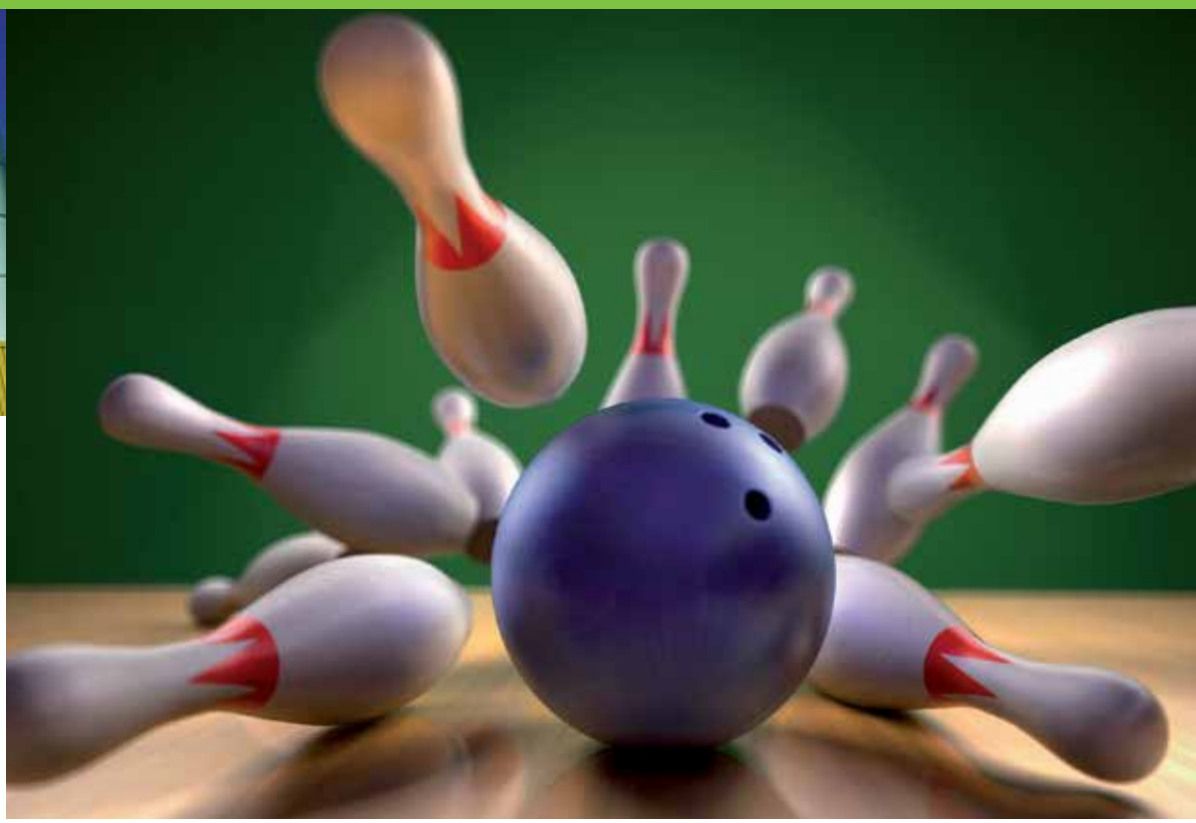

CORROshield, le système one-pot économique et disponible rapidement pour une excellente protection contre la corrosion.

Avec CORROshield la maison KABE – Karl Bubenhofer SA apporte sur le marché une couche de fond, intermédiaire et de finition 1K très économique. Un film d'une épaisseur sèche jusqu'à 50 µ peut être appliqué par phase de travail. CORROshield peut être appliqué au pinceau, rouleau ou au pistolet. Mélange sur machine à teinter automatique EUROmix dans tous nos points de vente exclusivement.

Vente et conseil:
Tél. +41 (0)848 87 41 42, Fax +41 (0)848 87 41 52
www.kabe-peintures.ch

KABE Peintures

KARL BUBENHOFER SA

L'acoustique des salles au quotidien

En quoi l'acoustique des salles est-elle importante ?

Dans notre esprit, les produits d'acoustique des salles sont associés à la musique, aux salles de concert et aux occasions festives. Ces situations sont occasionnelles pour la plupart d'entre nous, et nous concernent donc assez peu.

Mais l'acoustique des salles a-t-elle une influence sur notre vie quotidienne ? Si oui, comment ressentons-nous les propriétés acoustiques de notre environnement ?

Nous entendons donc nous sommes !

L'oreille est certainement l'organe sensoriel le plus important pour entrer en contact avec notre environnement, mais aussi le plus fragile et le plus sollicité. Si nous pouvons fermer les yeux, nos oreilles restent constamment ouvertes et réceptives aux perceptions acoustiques, même pendant notre sommeil. Une oreille saine est capable de percevoir le moindre changement acoustique, ne se fatigue jamais et nous avertit de bien des dangers.

Parallèlement, elle nous permet de communiquer avec notre environnement et surtout de dialoguer avec notre entourage. L'audition fait de nous des êtres sociaux.

Le fœtus perçoit très tôt les ondes sonores provenant de l'extérieur du ventre de sa mère. Il peut entendre et distinguer des voix dès le cinquième mois de son développement. À partir de cet instant, notre audition ne cesse de fonctionner jusqu'à notre mort. Il s'agit d'une fonction essentielle qui nous permet de communiquer avec les autres, mais aussi d'assurer notre sécurité. De même, l'audition influence fortement le vécu des expériences et l'humeur. Or, l'insouciance couramment manifestée vis-à-vis de l'audition et de l'acoustique des pièces prouve que l'importance d'une «bonne audition» reste largement sous-estimée.

Comment prenons-nous soin de nos sens ?

Nous protégeons nos yeux des sollicitations extrêmes par des lunettes de soleil. Nous flattons nos narines avec des parfums et senteurs agréables. Nous protégeons notre peau sous des vêtements. Nous offrons à nos papilles des boissons et des mets savoureux. Mais quelle attention accordons-nous à nos oreilles au quotidien ?

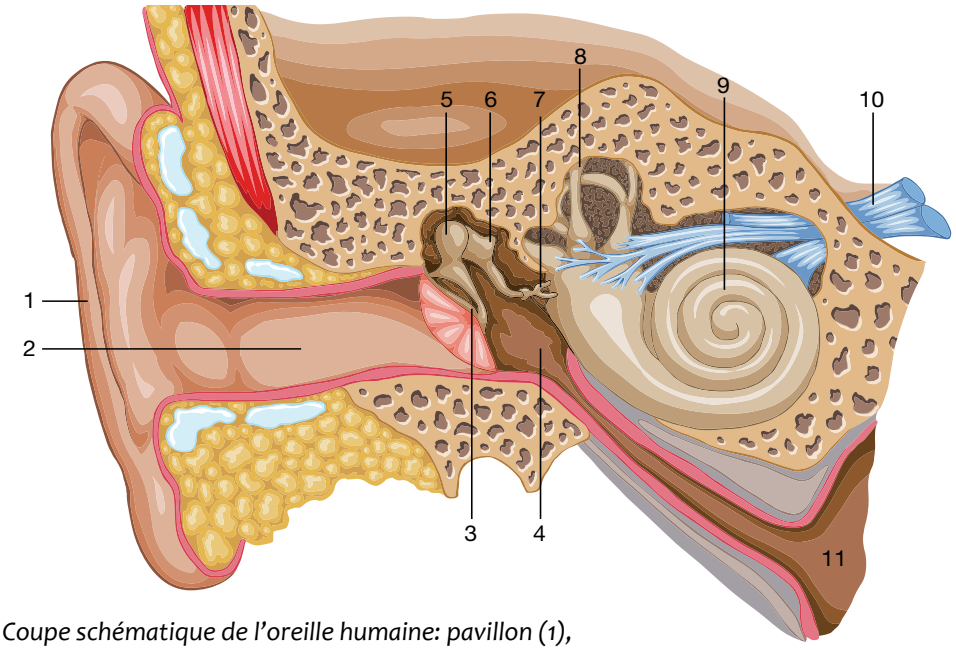

Coupe schématique de l'oreille humaine: pavillon (1), conduit auditif (2), tympan (3), oreille moyenne (4) avec les osselets, marteau (5), enclume (6), étrier (7), appareil de l'équilibre (8), limaçon (9), nerfs auditifs (10).

Comment fonctionne l'audition ?

Le monde des sons, des bruits, de la musique et du langage est accessible à l'homme par l'intermédiaire de son ouïe. Le système auditif humain comprend l'oreille externe, l'oreille moyenne, l'oreille interne, les voies auditives ainsi que les centres de traitement des stimuli auditifs situés dans l'encéphale et dans le tronc cérébral.

Les ondes sonores captées par les oreilles sont transformées en signaux qui sont transmis par les voies nerveuses au centre auditif du cerveau, où ils sont analysés et interprétés. Le système dans son ensemble est à la fois d'une extrême complexité et d'une haute précision. Sa structure et son mode d'action sont si compliqués qu'à ce jour, les chercheurs n'ont pas encore réussi à en élucider toutes les fonctions essentielles et à les expliquer en détail. La «conduction aérienne» désigne le mode de transmission des sons de l'oreille externe et moyenne jusqu'à l'oreille interne. Elle est complétée par ce qu'on appelle la «conduction osseuse». Comme le tympan, l'os crânien entre en vibration sous l'effet des ondes sonores émanant de l'environnement. La conduction osseuse ne joue pratiquement aucun rôle dans la perception des sons de la vie quotidienne, sauf pour l'audition de notre propre voix. En effet, chacun a déjà pu constater les effets de la conduction osseuse en écoutant un enregistrement de sa voix.

Qu'entendons-nous ?

L'oreille humaine peut uniquement percevoir les sons qui se situent dans une plage de fréquence et de niveau de pression acoustique déterminée, également appelée «champ auditif». Il est intéressant de noter que nous n'utilisons qu'une petite partie de ce champ auditif pour écouter des personnes parler, tandis que la musique en sollicite une zone un peu plus large. Le reste nous sert à nous orienter sous la forme d'un système qui surveille sans relâche notre environnement. Cette surveillance fonctionne en arrière-plan, 24 heures sur 24 et dans toutes les directions. Ainsi, lorsque nous percevons un bruit, nous concentrons notre attention et notre regard vers sa source.

D'où viennent les sons que nous entendons ?

Nous avons la capacité de percevoir, mais aussi de localiser les sons. Cette aptitude est le résultat de l'audition binaurale (c'est-àdire le fait d'entendre avec les deux oreilles).

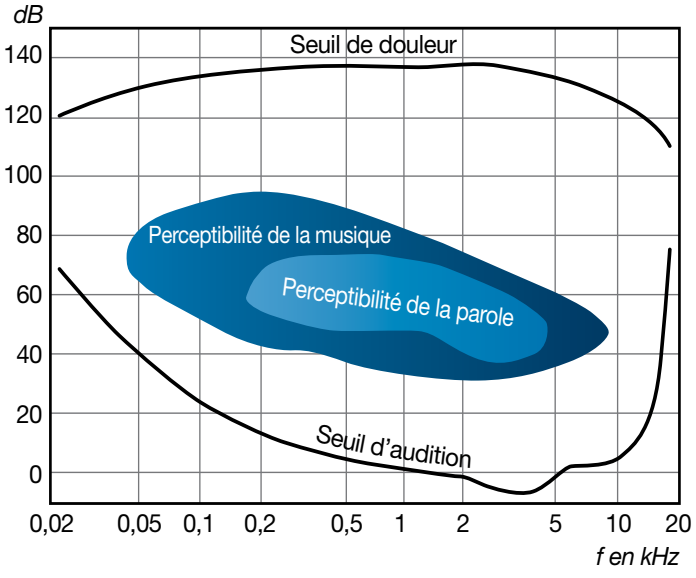

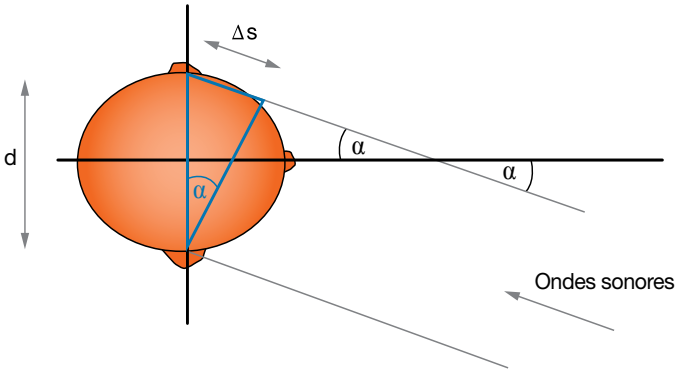

La localisation d'une source sonore fonctionne selon les modèles suivants :

- Détermination de la direction d'incidence latérale de l'onde sonore :

  Le système auditif évalue la différence de temps de propagation (déphasage) et la différence de niveau entre les deux oreilles. Nous pouvons ainsi distinguer si le son vient de la gauche, de la droite ou de devant nous. Le déphasage interaural est l'élément essentiel nous permettant de localiser la source d'une onde sonore.

  En raison de la masse de la tête (d), le déphasage maximal est de 0,63 milliseconde seulement. La différence de temps la plus faible que nous puissions percevoir est de 0,03 milliseconde, ce qui correspond à une précision spatiale de 3° à 5°.

- Détermination de la direction d'incidence de l'onde sonore sur le plan médian :

  Le système auditif évalue les résonances de l'oreille externe. Nous pouvons ainsi distinguer si le son vient de l'avant, du haut, de l'arrière ou du bas – mais pas de la gauche ou de la droite.

- Distance de la source sonore :

  Le système auditif évalue le modèle de réflexion et le timbre, en se basant également sur les souvenirs.

Les deux premiers mécanismes permettent de déterminer l'angle selon lequel arrive l'onde sonore, alors que le dernier établit la distance.

Nous interprétons ce que nous entendons !

Le cerveau analyse les signaux qui lui parviennent par l'intermédiaire des oreilles et des voies nerveuses. Ce mécanisme se produit en grande partie au niveau du subconscient, qui filtre les informations importantes parmi les signaux. Seules ces informations arrivent à la conscience, où elles sont exploitées.

> Ce que nous entendons a un impact sur nous, notre humeur et notre comportement, nos décisions et nos relations.

Plus les signaux qui arrivent à notre cerveau sont clairs, plus il est facile de les filtrer et de les analyser. Au contraire, si ces signaux sont fortement perturbés, le cerveau devra déployer des efforts plus importants pour les décomposer.

Nous sommes ce que nous entendons !

Ce que nous entendons a un impact sur nous, notre humeur et notre comportement, nos décisions et nos relations. Par exemple, nous pouvons décider de reporter nos vacances si nous entendons aux actualités que notre destination est en proie à une crise, ce qui a des répercussions sur notre moral. Ou nous ne parvenons pas à dormir car le voisin a des invités qui rient bruyamment sur le balcon. Le lendemain, nous n'adresserons qu'un bref salut à ce voisin dans l'escalier. Ces effets sont évidents, compréhensibles et bien connus. En revanche, il existe d'autres répercussions beaucoup plus subtiles dont nous n'avons souvent pas conscience.

L'impossibilité de surveiller correctement notre environnement peut générer un sentiment d'insécurité et de stress. Cela peut se produire dans une pièce dotée d'une isolation phonique trop performante qui nous empêche d'entendre les bruits extérieurs. Ou dans un lieu trop bruyant où nous ne pouvons pas percevoir ce qui se passe autour de nous. Dans notre subconscient, nous craignons de rencontrer un danger que nous aurions détecté trop tard. Cette situation génère un stress. Ce stress entraîne la sécrétion d'adrénaline, une hormone surrénale qui déclenche une réaction en chaîne dans le système végétatif aboutissant à une augmentation de la tension artérielle, de la glycémie et du tonus musculaire général. Ces facteurs de stress quotidiens sans objet précis suscitent une réaction physique à des dangers supposés.

Or, cet état ne trouvant pas sa conclusion naturelle dans la fuite ou le combat, il devient nocif.

Le temps de réverbération, symbolisé par T60, T, TR ou encore très souvent RT en anglais (pour Reverberation Time), est le paramètre le plus connu en acoustique architecturale. Sous ce terme, on définit l'intervalle de temps durant lequel la pression acoustique d'une salle diminue à un millième de sa valeur de régime établi, suite à l'arrêt de la source sonore. Cela représente une diminution du niveau sonore de 60 dB. Le temps de réverbération d'une salle est traditionnellement calculé pour chaque fréquence médiane d'un filtre en bande d'un tiers d'octave ou, de manière moins précise, en large bande.

Quel est le rapport avec l'acoustique des salles ?

Deux exemples éclairent ces propos :

Exemple 1 : salle de classe

Dans une salle de classe présentant une bonne acoustique avec un temps de réverbération de 0,3 à 0,5 seconde, on peut distinguer à peu près 90 % des syllabes. Un temps de réverbération trop élevé et / ou des conditions acoustiques moins favorables réduisent la proportion de syllabes intelligibles. Ainsi, avec un temps de réverbération de 1 seconde, on ne distingue plus que 70 % des syllabes environ. Pour que l'acoustique d'une salle soit considérée comme confortable, il faut être en mesure d'identifier 80 à 90 % des syllabes. En dessous de 60 %, toute communication raisonnable devient impossible. Si d'autres facteurs négatifs viennent s'ajouter (langue étrangère, distraction, etc.), la communication est alors pratiquement inenvisageable.

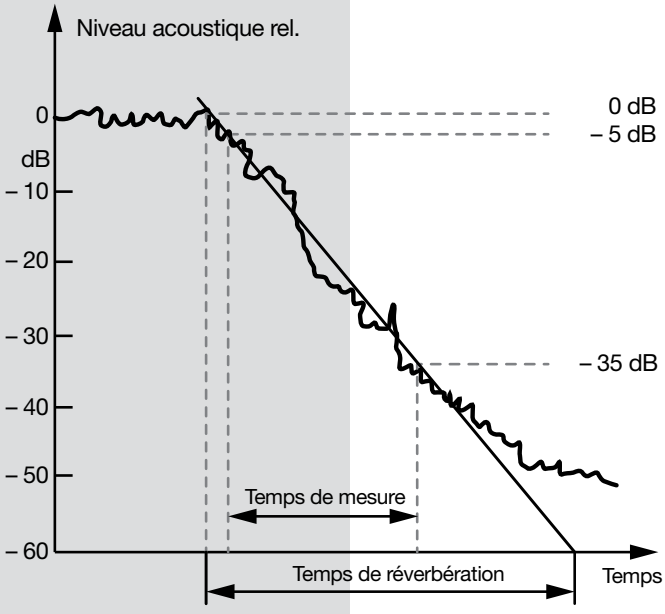

Comprenez-vous ce texte ?

Le ----de réverbération, symbo---- par T60, ----plement T, TR ou --core très sou---- RT en anglais (----------), est le paramètre -- plus connu en ---------stique architec------. Sous ce ter----, on définit l'inter------- de temps durant le----- la ----sion acoustique d'une salle dimi-- à un --llième de sa ----leur de régime --tabli, suite à l'arrêt de la ----rce sono---. Cela repré----- une diminution du --veau sonore de 60----.

À la lecture, ce texte est relativement compréhensible. Mais écouté à la vitesse d'un exposé oral et pendant trois heures de cours dans la même journée, il devient très difficile à saisir.

Il est intéressant d'effectuer la comparaison avec le même texte dont il manque 10 % des syllabes :

Le temps ---- réverbération, symboli-- par T60, T, TR ou encore très ---vent RT en anglais (pour -------ation Time), est le paramè----- le plus connu en acoustique architecturale. Sous ce ----me, on définit l'inter----- de temps durant lequel la pression acous-- d'une salle diminue à un mil----- de sa valeur de ré----- établi, suite à l'arrêt de la source ----nore. Cela représente une diminu--- du niveau sonore de 60 dB. Les enfants et les adolescents sont en pleine croissance; leur crâne, et donc leurs organes auditifs, sont soumis à des modifications constantes. De ce fait, les signaux que le cerveau doit analyser changent aussi, ce qui lui demande un travail supplémentaire. Les enfants et les adolescents qui doivent déployer des efforts importants pour suivre un cours oral deviennent au mieux agressifs, au pire éteints, et sont perçus comme tels! Une salle de classe dotée d'une bonne acoustique peut considérablement améliorer la productivité de 20 personnes. Quelle entreprise renoncerait à ce résultat pour quelques milliers de francs?

Exemple 2 : salle de conférence

Beaucoup de salles de conférence et de réunion sont aménagées de manière fonctionnelle (esthétique épurée, absence de sources de distraction) et offrent une lumière agréable. Cependant, les surfaces sont souvent constituées de matériaux durs d'un point de vue acoustique:

Dimensions d'une salle de réunion (L x l x H 6,00 x 4,00 x 2,60 m)

Sol: parquet; plafond: béton recouvert de plâtre; murs extérieurs: brique recouverte d'un enduit; murs intérieurs: cloisons sur ossature en plâtre, et à cela viennent s'ajouter de grandes fenêtres et un mobilier composé d'une table en verre, six chaises en bois, un buffet bas et une bibliothèque en bois. Sans mesures acoustiques, le temps de réverbération dans cette salle est d'environ 1,7 seconde. Lorsque quatre personnes se trouvent dans la pièce, la conversation devient très pénible, ce qui crée une atmosphère agressive.

À l'intérieur du cerveau, l'influence de l'encéphale diminue en raison de sa relative lenteur de traitement, et les modèles de décision schématiques du tronc cérébral sont utilisés en priorité. Ce phénomène est dû à une modification des schémas de libération de la sérotonine, à l'effet calmant, et de la noradrénaline, à l'effet stimulant, dans les parties concernées du cerveau.

Les participants à la réunion régissent plus vite: s'ils n'ont pas compris un point, ils ne demandent pas de précisions. Et ils répondent avec un taux d'erreur plus important. Dans un contexte de danger, les capacités d'évaluation de la situation de l'encéphale, souvent plus précises, seraient trop lentes à mobiliser.

Mais dans le cadre d'une réunion ne présentant aucun risque vital immédiat, ces facultés font cruellement défaut. Les autres participants sont alors perçus comme impulsifs et incompétents.

Quelles mesures architecturales pourraient améliorer cette situation? Dans la salle précédemment décrite, le plafond a été remplacé par une plaque ultra-acoustique Rigiton elegance (masquée au dos avec du non-tissé acoustique et isolant de 30 mm). Cette solution a réduit le temps de réverbération à environ 0,35 seconde, ce qui correspond au temps de réverbération optimal pour les salles de réunion. Les participants peuvent suivre les conversations avec un grand confort acoustique, y compris les personnes équipées d'appareils auditifs. Le stress acoustique a disparu.

Les comportements ne sont plus dominés par les instincts primaires, les discussions se déroulent et les décisions se prennent de manière posée et détendue.

Urs Petermann,
ingénieur diplômé
EPFL / SIA
PPLUS Sàrl, Neuchâtel

Temps de réverbération dans la salle de réunion

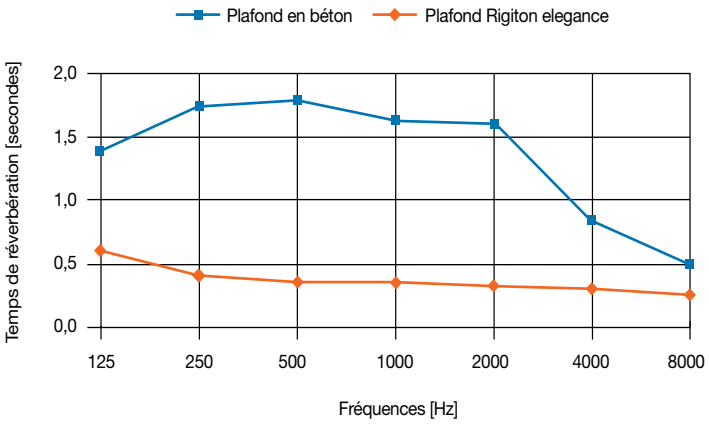

Sources :
1. Martina Kremer, Bergische Universität Wuppertal, ars auditus, Akustik-Gehör-Psychoakustik http://www.dasp.uni-wuppertal.de/index.php?id=57
2. Auditive Wahrnehmung http://de.wikipedia.org/wiki/Auditive_Wahrnehmung
3. Temps de réverbération http://fr.wikipedia.org/wiki/Temps_de_réverbération
4. Association suisse des personnes et entreprises spécialisées de la branche des prothèses auditives http://www.akustika.ch
5. Rigips Brochure Rigiton® elegance: La symbiose parfaite de l'acoustique des salles et du design des plafonds

MCADP
MAIS C'EST AUSSI DU PLÂTRE!

LE PLÂTRE C'ÉTAIT AUSSI DES CONFETTIS!

On emploie sous le nom de confetti, une préparation mi-sucre et mi-plâtre, formant de petites dragées qui, projetées, se brisent en laissant une poussière inoffensive aussi bien pour la personne atteinte que pour ses vêtements. On le fabrique à l'aide d'un entonnoir. Le mot confetti signifie «dragées» en italien.

Le confetti en plâtre exista entre autres au Carnaval de Nice jusqu'au début des années 1950, il fut ensuite remplacé par le confetti en papier.

IL EST AINSI DÉCRIT EN 1888:

Les fêtes commencent par un défilé de chars, masques, mascarades, voitures décorées, et cela au milieu d'une bataille effrénée à laquelle toute la population prend part: la bataille des confettis.

Les confettis sont des boulettes de plâtre coloriées, de la grosseur d'un petit pois. Celui qui veut prendre part à la bataille emporte avec lui ses munitions et, le visage protégé par un grillage en fil de fer, la tête resserrée par un bonnet, armé d'une petite pelle qui sert à lancer les confettis, se jette bravement dans la mêlée; alors gare au premier qui l'attaque.

Ouvrage:
Oberwaid – Kurhaus & Medical Center, Saint-Gall

Usage:
Centre de cure, de repos et de séminaire

Superficie: 28 000 m²
Volume: 108 000 m³

Réalisation des travaux:
de juin 2010 à décembre 2012
Donneurs d'ordre:
Oberwaid Immobilien AG, c / o Heinrich et Gabi Thorbecke

Architecte:
Carlos Martinez Architekten, Berneck
Architecte d'intérieur:
Claudio Carbone, Wolfhalden

Entreprise générale / maître d'oeuvre:
HRS Real Estate AG, Saint-Gall
Construction sèche:
Goger-Swiss AG, Dietlikon

Produits: Plafond enduit acoustique Rigips, Rigiton®elegance 1200 m², Pièces moulées Rigips en plâtre pour, les raccords de plafond

Le corps, l'âme et l'esprit

Voilà un symbole fort que la croix de Saint-François, appelée aussi croix en tau. Mais peut-elle vraiment servir de base à un concept architectural? Carlos Martinez a répondu à cette question par un projet, l'établissement thermal et centre médical d'Oberwaid à Saint-Gall, pour lequel il a reçu le prix best architects 14. L'édifice, avec ses trois ailes, s'intègre soigneusement au paysage et donne une impression de puissance et de vivacité, tout en étant bien proportionné. L'aménagement intérieur lui aussi évoque cette trinité.

L'ancienne maison de cure thermale Oberwaid, ouverte en 1845, est dirigée entre 1931 et 2007 par les sœurs du couvent de Baldegg. La clinique se compose de plusieurs bâtiments isolés, construits au fil des extensions et des aménagements. Finalement, l'ordre religieux ne parvient plus à l'assumer financièrement. L'ancien banquier saint-gallois Heinrich Thorbecke et son épouse Gabi rachètent alors Oberwaid avec l'objectif de le sauver. En supprimant le bâtiment existant, les nouveaux propriétaires veulent faire de la place pour un nouvel édifice dynamique, tout en perpétuant la tradition dans les aménagements extérieurs, en laissant intactes les plantations du parc et la grotte du bois dédiée à Marie.

> Un plafond acoustique spécial garantit le calme dont les patients d'Oberwaid ont besoin.

Centre médical et ambiance hôtelière

Le bâtiment en trois parties, qui se déploie sur 380 mètres, découle du besoin de faire entrer le plus de lumière naturelle possible dans tous les espaces de vie et de donner à chaque chambre une vue sur le Lac de Constance, le parc ou le jardin. Il fait par ailleurs référence à l'histoire de la maison de cure et aux soins que prodiguaient les sœurs du couvent de Baldegg, qui vivaient et agissaient selon les règles de Saint-François-d'Assise. Les trois parties de la croix représentent le corps, l'âme et l'esprit, ou encore les trois piliers de la

comme forme architecturale

méthode de cure: activité physique, alimentation et motivation. L'établissement d'Oberwaid accueille des personnes souffrant des problèmes de santé typiques de la vie moderne: stress, problèmes cardiovasculaires, surpoids, troubles du sommeil, surmenage et épuisement, maux de dos chroniques et diabète.

L'équipe de Carlos Martinez a aménagé l'intérieur en se basant sur les trois parties de la croix en tau: l'aile nord-ouest (le corps) abrite le restaurant, les chambres et la buanderie; le segment sud-est (l'esprit) accueille le centre médical et les salles de psychothérapie et de réunion. Quant à l'aile sud, elle symbolise l'âme, avec le spa et l'espace bien-être. Oberwaid se caractérise surtout par la fusion de différents usages: médical, thérapeutique, hôtelier et gastronomique. Effets de cette symbiose: le client d'un soir au restaurant se sent aussi bien que le curiste qui va séjourner plusieurs semaines.

Les matériaux reflètent la fonction

Le bâtiment d'Oberwaid se scinde également en trois parties horizontales.

Une division que l'architecte prononce avec les matériaux utilisés. Le soubassement, un segment fonctionnel affecté aux usages médicaux et thérapeutiques, est une structure en dur qui exprime solidité et minéralité. Il constitue formellement comme symboliquement la fondation du nouvel établissement thermal. Il donne sur la rampe d'accès, qui impressionne le visiteur dès son arrivée. Au niveau central, à hauteur du parc, se trouvent les espaces communs. Ce ruban vitré apporte transparence et légèreté tout en séparant le socle des trois étages de chambres supérieurs. Les planchers courbes, en porte-à-faux, confèrent enfin au bâtiment tout son caractère.

Le calme: une qualité essentielle

Les matériaux utilisés dans les espaces intérieurs jouent également un rôle fonctionnel et esthétique important. En effet, un établissement de santé comme Oberwaid vit littéralement du calme dont ses patients ont besoin. Un plafond spécial a été choisi pour garantir la meilleure acoustique possible dans les espaces publics du centre médical et des zones d'accueil et de séjour au rez-de-chaussée, ainsi que dans les étages de chambres. Sa structure en couches, composée de dalles de plâtre perforées, d'un voile acoustique et d'un enduit acoustique projeté, permet d'obtenir une meilleure absorption phonique que de simples dalles perforées. Des éléments préfabriqués en plaques de plâtre, parfois laborieusement pliés ou courbés, viennent parfaire les bordures et jonctions. Cette structure crée en même temps des espaces de ventilation et des moulures creuses pour l'éclairage indirect.

Andreas Stettler

Source: Carlos Martinez Architekten, Berneck; www.oberwaid.ch; Rigips SA

Campagne romande LES VRAIS PROS!

BÂCHE 250 x 150 cm, qualité PVC 550 g/m²

139.00

XL

ICI VOTRE LOGO

FREPP
fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

afmpp

ANEPP Association cantonale Neuchâteloise des Entreprises de Plâtrerie-Peinture
La marque des pros qui s'engagent

GPG

entrepreneurs!
fédération vaudoise

BRODÉ

POLO «Switcher» dès 15.00

DERNIER DÉLAI
Première quinzaine de septembre 2014

SACHET DE SUCRE

T-SHIRT qualité «Whale» dès 10.00

N'HÉSITEZ PLUS ET COMMANDEZ

BÂCHE ❍ 250 x 150 cm

Qualité PVC 550 g/m² - Œillet tous les 50 cm

Je désire commander ..... bâche(s)

❍ Mon logo se trouve à la FREPP.

❍ Je vous envoie mon logo vectoriel par e-mail.

❍ Je ne dispose pas de logo, merci de me contacter.

LOGO «PAPIER À LETTRES»

❍ Je désire recevoir le logo à insérer sur mon papier à lettres.

SACHET DE SUCRE 7,5 x 4,5 cm

❍ Je suis intéressé, merci de me contacter.

T-SHIRT Qualité «Whale» POLO «Switcher»

Logo FREPP dans le dos et celui de votre association cantonale sur la manche gauche en sérigraphie

IMPRIMÉ

T-SHIRT Fr. 10.–/l'unité + SUPPLÉMENT pour votre logo sur le cœur en:

1 couleur + Fr. 10.–/l'unité de 20 à 50 pces
+ Fr. 7.–/l'unité de 51 à 120 pces
+ Fr. 5.–/l'unité dès 121 pces
Chaque couleur supplémentaire = Fr. 1.– par pièce

Frais techniques chablons et film inclus
COMMANDE DE 20 T-SHIRTS AU MINIMUM

BRODÉ

POLO Fr. 15.–/l'unité + SUPPLÉMENT pour votre logo sur le cœur:
+ Fr. 8.–/l'unité 20 pièces minimum

..... T-shirt	..... Polo	S	❍ avec mon logo	❍ sans mon logo
..... T-shirt	..... Polo	M	❍ avec mon logo	❍ sans mon logo
..... T-shirt	..... Polo	L	❍ avec mon logo	❍ sans mon logo
..... T-shirt	..... Polo	XL	❍ avec mon logo	❍ sans mon logo
..... T-shirt	..... Polo	XXL	❍ avec mon logo	❍ sans mon logo

Entreprise

Nom Prénom

Adresse

N° postal Lieu

Tél. e-mail

Date Signature

Bulletin à retourner à FREPP, Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture, rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion ou commandes@frepp.ch

(Tous les prix s'entendent hors TVA)

Tout débiteur d'une obligation contractuelle doit répondre de son dommage

Qu'en est-il du travailleur ?

LAURE DE COURTEN GRAND
Juriste
Bureau des Métiers, Sion

Lorsque le travailleur crée un dommage à son employeur par la mauvaise exécution de son travail, il engage en principe sa responsabilité. La législation suisse contient des dispositions spéciales destinées à régler cette problématique. La présente rubrique a pour objet la présentation du régime juridique de la responsabilité contractuelle du travailleur.

La responsabilité contractuelle du travailleur

1. Les conditions de la responsabilité

La responsabilité contractuelle du travailleur est régie par l'article 321e du Code des obligations (ci-après CO), lequel précise les principes généraux de la responsabilité contractuelle. Selon cette disposition, le «travailleur répond du dommage qu'il cause à l'employeur intentionnellement ou par négligence».

Le droit de l'employeur de réclamer des dommages-intérêts au travailleur est lié à la réalisation de quatre conditions, soit la violation d'une obligation contractuelle, un dommage, un rapport de causalité adéquat entre ladite violation et le dommage, ainsi qu'une faute intentionnelle ou par négligence.

A. LA VIOLATION DU CONTRAT | La violation du contrat survient notamment lorsque le travailleur n'observe pas dans son travail la diligence requise. Le travailleur est en effet tenu d'exécuter personnellement et avec soin le travail qui lui est confié, d'utiliser selon les règles en la matière les machines, les instruments de travail, les appareils et les installations techniques ainsi que les véhicules de l'employeur et de les traiter avec soin, de même que le matériel mis à sa disposition pour l'exécution de son travail (art. 321 et 321a, al. 1 et 2 CO). Il doit également se conformer aux directives établies par l'employeur (art. 321d CO).

La diligence requise se détermine en fonction de différents facteurs, tels que la nature du travail demandé, l'activité exercée et le risque professionnel qui incombe à l'employeur. L'instruction et l'aptitude du travailleur sont également à prendre en compte comme facteur atténuant ou aggravant de la responsabilité.

Par ailleurs, le fait que le résultat du travail ne soit pas satisfaisant ne signifie pas que le travailleur ait violé ses obligations contractuelles[1]. L'employeur qui veut obtenir un dédommagement doit par conséquent se référer à des actes ou des omissions précises du travailleur. Le Tribunal fédéral a considéré par exemple qu'une critique globale de l'activité du travailleur n'était pas suffisante pour conclure à la violation du contrat de travail[2].

B. LE DOMMAGE | L'employeur doit avoir subi un dommage. Il correspond à la différence entre le montant actuel du patrimoine de l'employeur et le montant que ce même patrimoine aurait si l'événement en question ne s'était pas produit.

C. UN RAPPORT DE CAUSALITÉ | En vertu de la troisième condition, il faut encore un rapport de causalité entre la violation du contrat et le dommage subi par l'employeur. Autrement dit, il faut que la violation du contrat soit la cause nécessaire du préjudice et que l'évènement à l'origine du dommage soit propre, par expérience, à entraîner les faits en question.

D. LA FAUTE | Pour que le débiteur soit rendu personnellement responsable, une faute doit lui être imputable. La faute est admise lorsque le travailleur n'a pas agi conformément à ce que l'on était en droit d'attendre de lui. Elle peut être intentionnelle, lorsque le travailleur viole volontairement une obligation, ou commise par négligence, lorsque le cocontractant n'a pas fait preuve de la diligence requise. En matière contractuelle, la faute est présumée (art. 97 al.1 CO). Aussi, il appartiendra au travailleur de prouver son absence de faute[3].

2. La mesure de la réparation

A. SELON LA GRAVITÉ DE LA FAUTE | L'étendue de la réparation se mesure selon les circonstances et la gra-

[1] BERENSTEIN ALEXANDRE, La responsabilité civile du travailleur en droit suisse, in Die Haftung des Arbeitnehmers, Berne 1981, p. 13

[2] TF 4A_332/2007 du 15 novembre 2007, consid. 3.3

[3] WYLER REMY, Droit du travail, 2ème éd., Berne 2008, p. 138 s., note 380 et références citées

vité de la faute du travailleur (art. 43 al.1 CO). Il y a lieu également de tenir compte d'une éventuelle faute concomitante de l'employeur, notamment lorsqu'il a mal organisé le travail, n'a pas donné les instructions utiles ou n'en a pas contrôlé l'exécution[4].

Il est admis que le travailleur doit en principe répondre pleinement d'un dommage causé de manière intentionnelle (soit 100 % du dommage). En cas de dommage causé par négligence, le juge appréciera en fonction de l'ensemble des circonstances. Il tiendra en particulier compte du risque professionnel, de la gravité de la faute commise par le travailleur et du montant du salaire, pour le cas ou sa réparation exposerait celui-ci à la gêne (art. 44 CO)[5].

Pour fixer l'indemnitée, le juge tiendra aussi compte de la durée des rapports de service, du niveau hiérarchique du travailleur, de sa formation, de son expérience professionnelle, de ses éventuelles antécédents en matière de responsabilité, de l'existence d'un état de nécessité, d'une faute concomitante d'un collègue ou d'un tiers, ou encore de la possibilité pour l'employeur de couvrir le risque par la conclusion d'une assurance responsabilité civile[6].

Dans le cas d'une faute légère, le travailleur n'est pas exempté de toute responsabilité. Le Tribunal fédéral a considéré que le juge devait trancher de cas en cas, étant précisé qu'une réparation peut en tous les cas être exigée lorsque le travailleur a commis à plusieurs reprises des manquements dommageables[7].

En cas de faute moyenne, le devoir de réparation se situera dans une fourchette allant du quart à la moitié environ du dommage effectif (25-50 %). Il y a lieu de précisé que les juges valaisans estiment que le montant des dommages-intérêts mis à la charge du travailleur doit être plafonné lorsque le dommage ne résulte ni d'un acte intentionnel, ni d'une négligence grave, en retenant la limite indicative d'un mois de salaire[8].

B. L'ABANDON D'EMPLOI | La responsabilité du travailleur qui n'entre pas en service ou abandonne son emploi abruptement sans juste motif est réglementée par les art. 337d et 340b CO. Dans ce cas, l'employeur a droit à une indemnité forfaitaire, fixée au quart du salaire mensuel et qui est due en principe par le travailleur quel que soit le préjudice subi, voire même en l'absence de tout dommage. Lorsque, en revanche, le dommage est supérieur à ce montant, l'employeur peut, en sus du quart forfaitaire, demander la réparation du dommage supplémentaire. Si l'employeur n'est pas en mesure de compenser sa créance avec sa dette, il doit agir en justice ou par voie de poursuite dans le délai de 30 jours, à défaut de quoi il sera déchu de ses droits (art. 337d CO)[9].

3. Extension ou limitation contractuelle de la responsabilité

Les parties à un contrat de travail peuvent convenir d'une dérogation à ce système, pour autant qu'elle soit favorable au travailleur. Une clause prévoyant par exemple dans une convention collective de travail que le travailleur ne répond qu'en cas de faute grave est parfaitement valable. De même, il ne sera pas possible de prévoir que le travailleur utilisant un véhicule dans le cadre de son activité supporte, en cas d'accident, quelles que soient les circonstances, la franchise de l'assurance «casco».

4. Compensation; prescription; péremption par renonciation

Selon l'art. 323b al.2 CO, lorsque le travailleur est encore à son service, l'employeur peut compenser sa créance en dommages-intérêts avec le salaire dû au travailleur, dans la mesure où ce dernier est saisissable (art. 93 LP). Par ailleurs, la créance en dommages-intérêts de l'employeur à l'égard du travailleur est soumise à la prescription générale de dix ans (art. 127 CO). L'employeur qui entend faire valoir sa créance en réparation du dommage causé par le travailleur doit formuler des réserves explicites au moment de l'accomplissement des actes accompagnant la fin des relations de travail, tels que le paiement du dernier salaire ou d'autres règlements de compte, les formalités éventuelles relatives aux prestations de prévoyance, l'établissement d'un certificat de travail. Le silence de l'employeur implique une renonciation à sa créance, pour autant qu'il en ait connaissance.

Conclusions

Bien qu'ayant un ancrage dans le code des obligations, la responsabilité de l'employé, quant à son existence et son étendue, doit être analysée au cas par cas et à l'aune des nombreuses jurisprudences y relatives. En effet, les notions de violation du contrat et de faute sont des plus interprétatives et méritent, dans chaque situation, un nouvel examen particulier.

4 TF 4C.103/2005 du 1er juin 2005, consid. 1.3
5 TF 4C.87/2001 du 7 novembre 2001, consid. 4b
6 Wyler (n. 3), p. 139 s
7 ZK-STAEHELIN, Art. 321 e CO N 23
8 VS : KG 24.03.1993, JAR 1995 p. 87
9 BERENSTEIN (n. 1), p. 17

LA RESPONSABILITÉ DU TRAVAILLEUR EN BREF

FAUTE	FAIT GÉNÉRATEUR DU DOMMAGE	RÈGLE POUR LE DEGRÉ DE RESPONSABILITÉ
Intentionnelle	savoir et vouloir	responsabilité entière
Négligence grave	violation de règles de prudence et de précaution élémentaires	en principe aucune réduction, mais souvent au max 3 salaires mensuels
Négligence moyenne	violation d'obligations de diligence, mais sans violation de règles de prudence élémentaires	de 1/2 à 2/3 du dommage, au max 2 salaires mensuels
Négligence légère	ne pas faire preuve des règles de prudence nécessaire	jusqu'à la moitié du dommage, au max 1 salaire mensuel
Bagatelle	dommage réduit ou quotidien	pas de responsabilité

NOS PARTENAIRES

pour le perfectionnement professionnel

Rigips
SAINT-GOBAIN

FIXIT®

HGC

REICHENBACH SA

ISOVER
SAINT-GOBAIN

FREPP
fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS !
... mettent en œuvre des matériaux de qualité

5e session de Chef de chantier, peintre en bâtiment

[Dernier délai d'inscription: 1er octobre 2014]

Chefs d'entreprise, patrons, préparez la relève de demain! Motivez vos jeunes à la formation professionnelle supérieure afin de valoriser la profession et inscrivez-les au moyen du bulletin ci-dessous. Un premier pas vers le brevet de Contremaître peintre puis la Maîtrise fédérale. Nous vous enverrons toutes la documentation nécessaire ainsi que quelques exercices de culture générale et professionnelle pour les préparer au concours d'entrée. Vous trouverez également toutes les informations sur notre site internet www.frepp.ch sous l'onglet > Formation > Formation professionnelle supérieure.

Le concours d'entrée de la 5e session de Chef de chantier est fixé au 8 novembre 2014 à Tolochenaz où les 16 meilleurs seront retenus.

En détail

La formation se déroule sur 1 année et demie, répartie entre les samedis pour la théorie et 2 semaines de cours blocs pour la pratique. Le coût se monte à environ 4000 francs. Les candidats peuvent bénéficier de subventions de la part du Fonds professionnel romand de la plâtrerie-peinture (FP3) et des commissions professionnelles paritaires (CPP) de leur canton respectif. Le montant de la subvention cantonale peut être obtenu auprès des associations professionnelles sur le site internet de la FREPP > Portrait > Associations cantonales. De son côté le FP3 reverse un montant de 700 francs en cas de réussite du candidat.

Xavier Saillen

Ouverture de la 5e session

FORMATION CONTINUE SUPÉRIEURE MODULAIRE

CHEF DE CHANTIER

❑ **Je suis intéressé(-e) à recevoir des informations**

Nom .....

Prénom .....

Adresse complète .....

.....

Téléphone .....

e-mail .....

Ce bulletin est à retourner à FREPP Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture, Service de la formation, Xavier Saillen, Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion ou par e-mail à xavier.saillen@frepp.ch

JACKON Insulation - Idées pour construire, simplement efficace.
JACKON Insulation Swiss AG I www.jackon-insulation.ch I Natel: 079.129 39 25 I E-Mail: yannick.krau@jackodur.com

Sécurité au travail

La vie et la santé des travailleurs ont la priorité absolue.

Charte de la sécurité

Comme signataires de cette charte, nous nous engageons à faire respecter les règles de sécurité pour préserver la vie et l'intégrité de tous les intervenants sur les chantiers. Nous mettons tout en œuvre pour respecter les règles de sécurité de nos domaines de compétence. En cas de nécessité, nous interrompons notre activité et disons STOP.

STOP EN CAS DE DANGER / SÉCURISER / REPRENDRE LE TRAVAIL

En tant que mandataire:

Dès la préparation des soumissions, j'informe sur les risques liés au projet et prévois les articles nécessaires à la sécurité.

Je planifie et coordonne l'activité des différents intervenants en fonction de l'avancement des travaux en intégrant les mesures pour chaque étape.

Je vérifie l'application effective des mesures prévues. Au besoin, j'ordonne des mesures correctives.

En cas de manquement grave à la sécurité, j'ordonne l'arrêt immédiat des travaux.

Ingénieurs et achitectes:

sia
usic

BSA Bund Schweizer Architekten
FAS Fédération des Architectes Suisses
FAS Federazione Architetti Svizzeri

En tant que cadre:

J'analyse les documents de soumission et détermine les mesures de sécurité nécessaires.

J'instruis mon personnel et mets à disposition les moyens de protection. Je fais participer mes collaborateurs aux décisions.

Je vérifie l'application effective des mesures prévues. Au besoin, j'ordonne des mesures correctives.

En cas de manquement grave à la sécurité, j'ordonne l'arrêt immédiat des travaux.

Associations patronales:

SBV SSE SSIC
VSEI USIE
SVK
maler gipser
swissstaffing
ISOL SUISSE
suissetec
holzbau schweiz
SPV ASC ASP

Organisation de cadres:

BAUKADER SCHWEIZ
CADRES DE LA CONSTRUCTION SUISSE
QUADRI DELL' EDILIZIA SVIZZERA
CADERS DA CONSTRUCZIUN SVIZRA

En tant que collaborateur:

Je m'informe, fais des propositions et applique les règles et consignes de travail.

Je ne modifie en aucun cas les dispositifs de protection, sauf pour leur remise en état. Je veille à ne mettre personne en danger.

Je sécurise ma place de travail et corrige immédiatement les défauts ou les annonce à mon supérieur.

En cas de manquement grave à la sécurité, j'interromps l'activité et informe immédiatement mes collègues et supérieurs.

Syndicats:

UNIA Die Gewerkschaft. Le Syndicat. Il Sindacato.
syna Le syndicat

Soutenu par
suvapro Le travail en sécurité

www.charte-securite.ch

Devenez membre de la charte

Fédérations du bâtiment, mandataires, syndicats ou sociétés individuelles: tous les acteurs de la branche suisse du bâtiment qui respectent les principes de la Charte peuvent en devenir membres. Contribuez vous aussi à assurer plus de sécurité sur les chantiers.

Matériels gratuits à disposition sous www.charte-securite.ch

(affiche charte, crayon de maçon, ruban de sécurité, bâche de chantier et supports pédagogiques).

Pour des informations sur les mesures à prendre en matière de sécurité au travail dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud:

Solution de branche romande de la plâtrerie-peinture pour la sécurité au travail

FREPP - Tél. 027 322 52 60 - Fax 027 322 24 84 - www.frepp.ch - info@frepp.ch

Dix ans de retraite anticipée dans les métiers du second œuvre :

S'adapter aussi à l'avenir

Ce qui ne fut qu'une déclaration d'intention inscrite dans la première convention collective de travail (CCT) du second œuvre romand en 2000, au moment du regroupement de toutes les CCT cantonales romandes des métiers du second œuvre, s'est transformée en un succès qui nous permet de mesurer le chemin parcouru.

Cette convention collective de retraite anticipée, entrée en vigueur le 1er juillet 2004, est d'abord l'expression de la volonté des syndicats et des patrons des métiers du bois, de la peinture et autres métiers du second œuvre. Une volonté commune de trouver une solution autre que la voie de l'assurance chômage ou de l'assurance invalidité pour des salariés qui ont consacré leur vie professionnelle à des activités physiques contraignantes. C'est aussi la possibilité d'offrir lors de périodes économiques difficiles, une sortie digne et appropriée à des collaborateurs fidèles et engagés.

Notre convention collective de retraite anticipée et née au début des années 2000 à la sortie d'une crise des métiers de la construction qui a vu le nombre d'emplois divisé par deux et la disparition de dizaines d'entreprises. Ces événements difficiles ont marqué la mise sur pied de la retraite anticipée, ils en sont même l'un des fondements.

Apporter une réponse à la pénibilité du travail a certainement été l'autre élément déterminant. Au vu du grand nombre de cas d'invalidité des métiers de la construction et d'une inégalité devant l'atteinte à la santé, il devenait urgent pour les partenaires sociaux de pouvoir répondre à une évolution préoccupante du phénomène. Le but était d'offrir aux travailleurs âgés une sortie de la vie professionnelle adaptée à leur situation personnelle et financièrement supportable.

> Une volonté commune de trouver une solution pour des salariés qui ont consacré leur vie professionnelle à des activités physiques contraignantes

Le succès de la Fondation RESOR qui a permis depuis 10 ans à plus de 1000 préretraités de partir avant l'âge ordinaire de retraite de l'AVS démontre, s'il est encore nécessaire, le bien-fondé de la démarche de l'époque.

Il s'agit maintenant pour les partenaires sociaux de faire évoluer notre modèle pour la génération à venir de celles et ceux qui pourront en bénéficier.

Plusieurs défis se présentent à nous

1. Concevoir la préretraite comme une promotion de nos professions

Une préretraite qui permet une anticipation de l'âge de la retraite légal de trois ans doit être utilisée auprès des plus jeunes et lors de la recherche de nouveaux collaborateurs comme une réelle plus-value pour nos branches au même titre que notre convention collective de travail. Elle fait partie des conditions-cadres de travail et si la garantie d'un salaire minimum, du droit aux vacances et d'un horaire de travail inscrit dans la CCT a certainement plus de résonance immédiate pour un jeune travailleur chargé de choisir une profession, avec le temps qui passe, elle

RESOR C'EST :

- 10 cantons de l'ouest et du sud de la Suisse,
- 10 conventions collectives de travail,
- 13 centres d'encaissements répartis dans toute la Suisse occidentale, de Genève à Tavannes en passant par Lugano ou encore Liestal,
- près de 30'000 assurés actifs,
- plus de 3500 entreprises affiliées,
- plus de 1,3 milliard de masse salariale,
- quelque 1,5 million de rentes versées mensuellement,
- près de 350 rentiers tous les mois,
- 4800 francs de rente mensuelle maximale,
- plus de 1000 personnes qui ont pu cesser leur activité sur les chantiers avant l'âge légal de la retraite depuis une dizaine d'années,
- un degré de couverture de plus de 240 %,
- près de 130 millions de francs réinjectés dans l'économie par le biais de prestations de retraite anticipée pendant ces 10 dernières années.

Le 10e anniversaire de RESOR s'est déroulé au Château de Glérolles, près du village de Rivaz, vendredi 6 juin 2014. A cette occasion, une croisière à bord de la galère «La Liberté» était prévue pour les invités.

aura tout au long de la carrière professionnelle du travailleur une signification croissante pour devenir un élément de fidélisation à la profession.

2. Nous adapter à l'évolution du marché du travail et aux attentes des entreprises comme des travailleurs

Il est de notre responsabilité d'intégrer dans nos préoccupations l'évolution du monde du travail et les grandes tendances comme :

- le développement du temps partiel aussi chez les hommes - qui représentent encore plus de 95 % des personnes actives dans nos branches -, mais aussi le nombre croissant de femmes qui se forment dans nos métiers;
- la sortie progressive du marché du travail à l'approche de la retraite (flexibilisation de l'âge de la préretraite et aménagement de celle-ci);
- un risque de manque de main-d'œuvre qui pourrait s'accentuer encore (en particulier avec les effets de la votation populaire du 9 février 2014 et celles à venir);
- la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs.

On imagine aisément que ces thèmes surgiront certainement lors du renouvellement de la convention collective de retraite anticipée qui débutera l'année prochaine.

3. Les changements structurels à venir

A l'heure des grandes réformes de la prévoyance vieillesse en Suisse et à celle de la fermeture de nos frontières avec l'Europe, il est difficile de dire aujourd'hui quels seront les grands équilibres structurels de la population active dans 10 ans. Et si l'on peut prendre le pari souhaitable que l'espérance de vie aura encore progressé un peu, demain nul ne peut prétendre nous dessiner la pyramide des âges des salariés de nos branches, ni la structure de nos préretraités dont près de 70 % profitent aujourd'hui de la possibilité de préretraite qui leur est offerte.

Ce dont nous sommes certains par contre, c'est que cette structure continuera d'évoluer comme ce fut le cas jusqu'ici et que nous devrons alors adapter le financement et les prestations, voir convaincre d'autres branches et d'autres métiers en Suisse alémanique et au Tessin de nous rejoindre pour s'assurer une taille structurelle adéquate. On prédisait que le financement de la retraite anticipée romande du second œuvre ne résisterait pas aux années qui passent. Notre Fondation RESOR est toujours là après 10 ans et se porte à merveille. Nous avons la conviction qu'elle sera toujours là tant qu'elle pourra compter sur la volonté des partenaires sociaux et sur la capacité de s'adapter au changement comme nous avons su le faire ces dix premières années, toujours pour le bien commun.

Aldo Ferrari, président de la Fondation RESOR

QUELQUES DATES

1er juillet 2004
Début de la Fondation RESOR avec notamment les plâtriers, peintres et les menuisiers, charpentiers, ébénistes de Suisse romande

1er janvier 2005
Plâtriers, peintres, carreleurs, poseurs de sols (Bâle-Ville); carreleurs (Bâle-Campagne); plâtriers, carreleurs, poseurs de sols (Tessin)

1er janvier 2006
Carreleurs (Genève)

1er avril 2006
Soumission des entreprises de travail temporaire

1er novembre 2008
Poseurs de sols de Suisse romande et carreleurs (Fribourg)

1er janvier 2009
Tailleurs de pierre et marbriers (Neuchâtel)

1er janvier 2010
Technique de la construction (Tessin)

1er mai 2011
Paysagistes (Genève)

1er janvier 2013
Plâtriers, peintres (Bâle-Campagne); carreleurs (Jura)

FORTE ACTIVITÉ DE CONSTRUCTION SANS AUTRES IMPULSIONS DE CROISSANCE

- **Etat de l'indice au 2e trimestre 2014 : 143**
- **Variation par rapport au trimestre précédent: 3 point ↗**
- **Variation par rapport au même trimestre 2013 : 4 points ↗**

Année:	2012			2013				2014		Variation en point d'indice p.r.	
Trimestre:	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	4e trim. 2013	2e trim. 2013
Indice de la construction	130	137	132	132	139	140	140	140	**143**	**3** ↗	**4** ↗
Indice du bâtiment	109	115	111	110	116	116	116	115	**118**	**3** ↗	**2** ↗
Construction de logements	124	131	124	121	131	133	133	133	**132**	**-1** ↘	**1** ↗
Construction industrielle et commerciale	102	111	111	110	113	110	108	107	**118**	**11** ↗	**5** ↗
Indice du génie civil	158	168	161	164	170	173	173	173	**176**	**3** ↗	**6** ↗

L'indice de la construction poursuit sa croissance robuste. Au 2e trimestre, l'indice a gagné 2,1% par rapport au trimestre précédent, et 3% par rapport au même trimestre de l'année précédente. Le sous-indice du génie civil a progressé de 1,7% par rapport au trimestre précédent. Ce faisant, le génie civil étonne avec une nouvelle hausse du niveau déjà très élevé du chiffre d'affaires; niveau qui reflète à son tour les exigences élevées en termes de développement et d'entretien des infrastructures. Cependant, nous n'attendons pas de fortes impulsions de croissance au cours des tri-mestres à venir. D'abord parce que quelques grands projets touchent à leur fin. Ensuite, parce que les annonces relatives aux mesures d'austérité des pouvoirs publics s'intensifient. Dans le bâtiment, le sous-indice de la construction industrielle et commerciale convainc avec un saut de croissance de 10%. Au vu de la solide conjoncture et du faible niveau des taux d'intérêt, cette croissance s'est fait longtemps attendre. Le sous-indice de la construction de logements se stabilise quant à lui à un niveau élevé. Les carnets de commandes sont bien remplis. Nous tablons sur de bons résultats au 2e semestre 2014, avec une stabilisation des chiffres d'affaires à un niveau élevé. En même temps, la planification de nouvelles constructions de logements, mesurée aux chiffres de la demande de permis de construire, enregistre un recul de 12% en comparaison semestrielle. Dans l'ensemble de la construction, le volume des demandes de permis de construire déposées au cours des 6 derniers mois a chuté et a rejoint sa moyenne à long terme. Les signes avant-coureurs d'une baisse de la demande en constructions arrivent à grands pas, mais ne devraient pas entraîner de baisse des chiffres d'affaires avant fin 2014 en raison des projets de construction en attente.

PAS D'IMPULSION DE CROISSANCE POUR 2015

L'indice du bâtiment a gagné 3% par rapport au 1er trimestre. Cette progression est due à un bond de 10% de la composante construction industrielle et commerciale. La construction industrielle et commerciale dispose de plus de capacités en raison du recul de l'intensité de l'activité de construction de logements. Dans ce secteur, tout indique que l'année 2014 enregistrera de bons résultats, sans autres impulsions de croissance pour 2015. Les carnets de commandes sont bien remplis, mais l'évolution des demandes de permis de construire indique que la planification de nouveaux logements diminue nettement (-12% en comparaison semestrielle). Etant donné le décalage entre la demande de permis de construire et le premier coup de pioche, et au vu du nombre de projets de construction en attente, ce phénomène ne devrait pas se refléter dans un recul des chiffres d'affaires avant fin 2014. Les signes précurseurs d'une baisse de la demande en constructions sont pourtant bien là.

Evolution des sous-indicateurs

Indice du bâtiment T1 1996 = 100, corrigé des variations saisonnières, nominal, points = tendance attendue

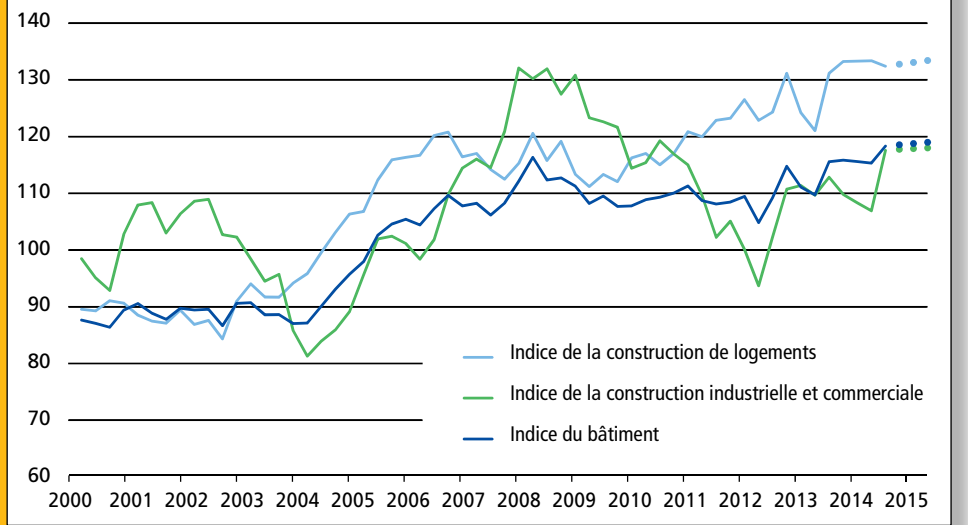

Sources:

SBV SSE SSIC Schweizerischer Baumeisterverband Société Suisse des Entrepreneurs Società Svizzera degli Impresari-Costruttori Societad Svizra dals Impresaris-Constructurs

CREDIT SUISSE

LÉGÈRE BAISSE DE LA PLANIFICATION DE LOGEMENTS

L'indice du bâtiment enregistre une hausse de 2,4 % en comparaison annuelle. Le sous-indice de la construction industrielle et commerciale a le plus contribué à cette évolution. Contrairement au premier semestre, la croissance de la construction de logements reste faible. Cette évolution devrait se répéter au cours des trimestres à venir. Le fléchissement de la demande en logements dû au cadre réglementaire et au niveau des prix commence à se refléter négativement sur la planification de logement. Certes, la comparaison annuelle, un recul de 19 % (demandes de permis de construire), est fortement faussée en raison de la confusion liée à l'initiative sur les résidences secondaires. Cependant, tant la comparaison semestrielle (-12 %) que la comparaison par rapport à la solide année 2011 (-8 %) indiquent que la planification diminue, même après prise en compte de cet effet.

L'indice de la construction en comparaison annuelle

Indice du secteur du bâtiment, corrigé des variations saisonnières, taux de croissance comparés au même trimestre de l'année précédente

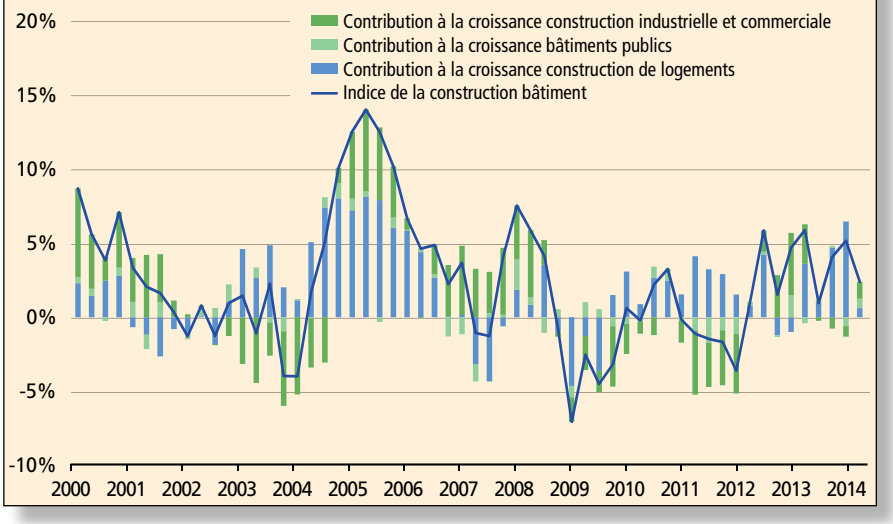

AXES PRIORITAIRES DU SECTEUR DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

La somme des constructions pour lesquelles des demandes de permis de construire ont été introduites sert d'indicateur de la demande locale en prestations de construction. Dans les régions économiques marquées en rouge, la planification de nouvelles constructions est supérieure à la moyenne de ces dix dernières années; dans celles marquées en bleu, la planification est inférieure à la moyenne. Au niveau de la Suisse entière, le volume des projets de construction soumis évolue dans la moyenne des dix dernières années. Par rapport aux trimestres précédents, la planification de nouvelles constructions a donc enregistré un net recul. Un nombre de nouveaux projets supérieur à la moyenne est encore en planification dans l'Arc jurassien, dans les cantons de Fribourg, Schwyz, Uri et dans certaines parties de la Suisse orientale. Ce phénomène s'observe également dans la ville de Zurich où les logements surtout se font rares. Les formes d'utilisation et les mandants des projets restent très hétérogènes. Les secteurs de la santé, du logement en location et de l'industrie restent des acteurs très importants de la planification de projets. La planification de surfaces de bureaux enregistre quant à elle un certain recul.

Pôles régionaux de la demande dans le bâtiment

Demandes de constructions nouvelles, écart du volume des demandes de permis de construire de ces 6 derniers mois par rapport à la moyenne sur 10 ans par régions économiques

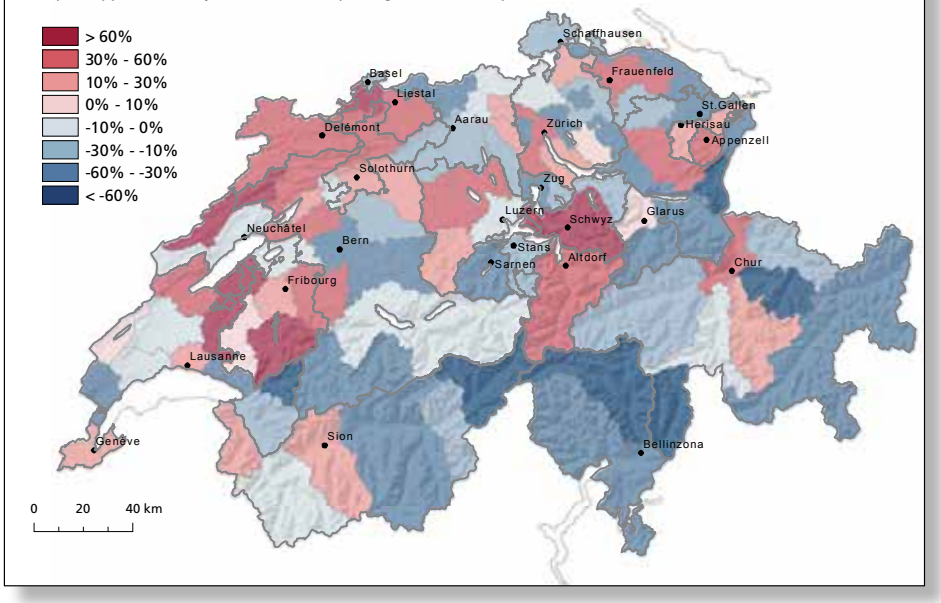

PARTEN

pour la fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture.

Magnum-Partenaires

AKZO NOBEL COATINGS AG
Täschmattstrasse 16, 6015 Reussbühl
www.akzonobel.com/ch

BOSSHARD + CO. AG
Infangstrasse 97, 8153 Rümlang
www.bosshard-farben.ch

CAPAROL FARBEN AG
Gewerbestrasse 5, 8606 Nänikon
www.caparol.ch

KARL BUBENHOFER SA
Hirschenstrasse 26, 9201 Gossau
www.kabe-peintures.ch

KNUCHEL FARBEN SA
Steinackerweg 11, 4537 Wiedlisbach
www.colorama.ch

JALLUT SA
Route de Crissier 4, 1030 Bussigny
www.jallut.ch

RUPF + CO. AG
Eichstrasse 42, 8152 Glattbrugg
www.ruco.ch

SAINT-GOBAIN WEBER AG
Täfernstrasse 11b, 5405 Baden-Dättwil
www.weber-marmoran.ch

SOCOL SA
Rue du Lac 24, 1020 Renens
www.socol.ch

STO AG
Südstrasse 14, 8172 Niederglatt
www.stoag.ch

VERNIS CLAESSENS SA
Route du Silo 6, 1020 Renens
www.claessens.ch

FREPP
fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS !
... mettent en œuvre des matériaux de qualité.

AIRES

Medium-Partenaires

ALFONS HOPHAN AG
www.hola.ch

PEKA
www.peka.ch

DOLD AG
www.dold.ch

Basic-Partenaires

PERMAPACK AG
www.permapack.ch

TOOLTECHNIC SYTEMS (SCHWEIZ) AG
www.festool.ch

SAX-FARBEN AG
www.sax.ch

TOUPRET SUISSE SA
www.toupretpro.ch

STORCH (SCHWEIZ) AG
www.storch.ch

Depuis 2014, la société Knuchel AG avec Colorama est également membre du Groupe de Sponsors. Depuis de nombreuses années, le Groupe de Sponsors est le fidèle partenaire de la FREPP et se compose de différents fournisseurs du secteur de la peinture en bâtiment. Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à Colorama au sein du Groupe de Sponsors et nous nous réjouissons de notre future collaboration.

Le groupe de sponsors s'engage pour la formation et la formation continue des peintres et des plâtriers. Grâce à un concept de soutien à long terme et à la collaboration précieuse entre les membres du groupe de sponsors et la FREPP, les objectifs visés peuvent être réalisés de façon efficiente et orientée sur le but.

La FREPP recommande à ses membres de privilégier pour leurs activités commerciales les partenaires de l'association. **La FREPP remercie les partenaires pour leur engagement!**

www.groupe-de-sponsors.ch

Agenda

30 juin et 1er juillet	**Journées romandes de l'USAM**
29 août	**AD FREPP**
11 au 17 septembre	**Capa'Cité, Neuchâtel**
28 septembre	**Votations fédérales**
2 octobre	**AG GVEPP**
25 au 30 novembre	**Salon des métiers et de la formation, Lausanne**
30 novembre	**Votations fédérales**
3 au 8 février 2015	**START! Forum des métiers, Fribourg**

fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

Impressum

Editeur: Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture
Rue de la Dent-Blanche 8 – 1950 Sion
Périodicité: trimestrielle
Abonnement: Fr. 39.20 par année (HT)
T 027 322 52 60 – info@frepp.ch – www.frepp.ch

Direction
Marcel Delasoie, directeur
T 027 322 52 62 – marcel.delasoie@frepp.ch

Edition et administration
Romy Hintz, adjointe de direction
T 027 322 52 64 – F 027 322 24 84
romy.hintz@frepp.ch

Rédaction, conception et publicité
Xavier Saillen, responsable d'édition
T 027 322 52 66 – xavier.saillen@frepp.ch

© Copyright FREPP
La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

Les opinions exprimées dans les publireportages du FREPP Info n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la rédaction ou de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP).

DONNÉES TECHNIQUES

Tirage	5500 exemplaires
Distribution	Professionnels du plâtre et de la peinture, architectes, planificateurs, constructeurs, entreprises générales, administrations cantonales et communales, services cantonaux des constructions et architectes cantonaux.
Diffusion	Trimestrielle
Format	A4, terminé 210 x 297 mm, ouvert 420 x 297 mm
Impression	Quadrichromie Couché demi-mat 115 g/m²
Façonnage	Agrafage, pliage et emballage plastique transparent

ANNONCES PUBLICITAIRES

Coût par parution

4e de couverture	Fr.	3500.–
Page annonce	Fr.	2500.–
½ page annonce	Fr.	1250.–
¼ page annonce	Fr.	625.–

Rabais de répétition
3 parutions 5 % 4-5 parutions 10 % 6 parutions 15 %

PUB

LOGICIEL POUR LA CONSTRUCTION ET SERVICES IT POUR LES PEINTRES ET LES PLÂTRIERS

Travailler en réseau:
Augmentez votre productivité grâce à une organisation efficace et des technologies innovantes.

Demandez-nous conseil.
› www.brz.eu/ch

brz
Organisation et informatique pour la construction

La solution idéale pour la protection optimale de façade

RUCOSIL Solar

Blanc + coloré, avec protection contre les champignons et algues

La peinture silicone mate catalysée au soleil, résistante aux champignons et à l'encrassement est la solution optimale pour les revêtements de rénovation des façades isolées et couvertes de végétations ainsi que pour les anciennes peintures à la dispersion.

- surface autonettoyant catalysée aux rayons UV du soleil
- excellente résistance à la pollution et à l'infection de la moisissure et des algues
- valeurs optimales de physique (valeur sd : 0.03 m/valeur w: 0.05 kg/m 2h0.5)
- bien adapté pour vieilles couches à base de dispersion, chaux et silicate ainsi que pour des façades à isolation thermique avec infection de moisissure et algues
- 10 ans de garantie de teinte lors d'une pigmentation minérale (RUCOTREND FACADE)

Rupf & Cie. SA | www.ruco.ch

RUCO
VERNIS ET COULEURS

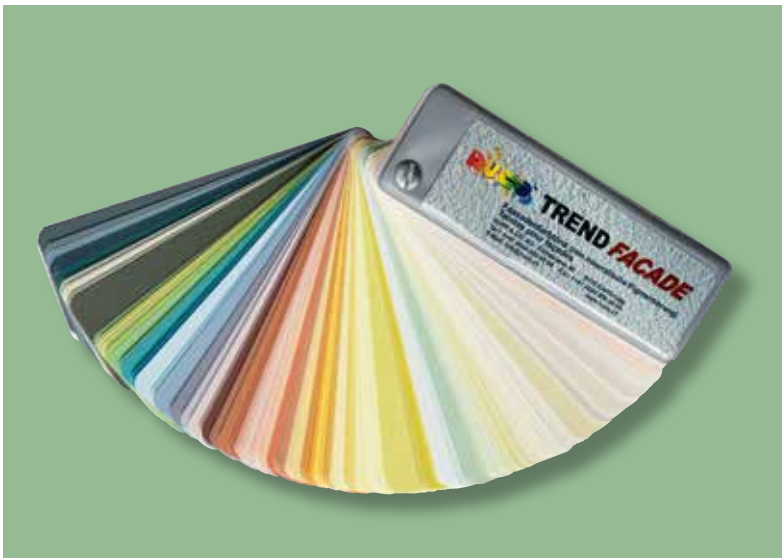

Quand quatre bords aplatis apportent quatre fois plus de bénéfice.

Système Rigips® 4PRO.

Efficace pour des surfaces supportant sans peine un éclairage rasant.

Avec le système Rigips® 4PRO, vous gagnez quatre fois: Comme la plaque de plâtre dispose de quatre bords aplatis à géométrie optimale, tous les joints peuvent être spatulés en même temps. On économise ainsi près de 40% de temps de pose et 45% de matériaux. Avec la bande d'armature en fibres de verre Rigips® et le système de masse à jointoyer/spatulage fin de grande qualité 4PRO finish, vous obtenez en outre une meilleure résistance des joints. Découvrez maintenant comment ce nouveau système vous permet d'obtenir rapidement et à moindre frais des surfaces absolument lisses.

www.rigips.ch

Rigips SAINT-GOBAIN

Rigips SA, Gewerbepark, case postale, 5506 Mägenwil, tél. 062 887 44 44, fax 062 887 44 45